



REITMANS  
CANADA LIMITÉE



---

**REITMANS** EST LE CHEF DE FILE  
DES DÉTAILLANTS  
SPÉCIALISÉS AU CANADA.  
NOTRE OBJECTIF EST  
SIMPLE, OFFRIR À NOTRE  
CLIENTÈLE UN SERVICE  
DÉDIÉ, AXÉ SUR LA  
VALEUR ET L'EXCELLENCE.  
EN ENCOURAGEANT  
L'INNOVATION, LA  
CROISSANCE, LE PROGRÈS  
ET LE TRAVAIL D'ÉQUIPE,  
NOUS CHERCHONS À  
OFFRIR À NOTRE CLIENTÈLE  
CE QU'IL Y A DE MIEUX SUR  
LE MARCHÉ EN TERMES DE  
QUALITÉ ET DE VALEUR.

Le résultat des activités d'exploitation s'est établi à 18,2 millions de dollars pour la période de 52 semaines close le 2 février 2019 (l'« exercice 2019 »), comparativement à une perte de 27,2 millions de dollars pour la période de 53 semaines close le 3 février 2018 (l'« exercice 2018 »), qui comprenait une charge de 26,3 millions de dollars au titre de la dépréciation du goodwill. Compte non tenu de l'incidence de la dépréciation du goodwill au cours de l'exercice 2018, le résultat des activités d'exploitation s'est traduit par une perte de 0,9 million de dollars. L'amélioration de 19,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2019 est essentiellement attribuable à la réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives de 33,9 millions de dollars, partiellement contrebalancée par la diminution de la marge brute de 14,8 millions de dollars.

Les ventes de l'exercice 2019 ont diminué de 41,4 millions de dollars, ou 4,3 %, pour s'établir à 923,0 millions de dollars, en regard de l'exercice 2018. Cette diminution découle essentiellement d'une réduction nette de 42 magasins et du fait que l'exercice 2018 comprenait une semaine additionnelle qui a généré des ventes d'environ 12,4 millions de dollars. L'ajout d'une semaine supplémentaire au cours de l'exercice 2018 est attribuable à la date de clôture variable de l'exercice de la société. La société continue d'exécuter son plan visant à s'adapter à la nouvelle réalité du commerce de détail en réduisant le nombre de magasins sur certains marchés tout en améliorant ses activités liées au commerce électronique. Les ventes de magasins comparables, qui comprennent les ventes du commerce électronique, ont diminué de 0,6 %.

La marge brute de l'exercice 2019 a diminué de 14,8 millions de dollars, ou 2,8 %, pour s'établir à 509,5 millions de dollars, comparativement à 524,3 millions de dollars pour l'exercice 2018. Cette diminution est essentiellement attribuable à la semaine supplémentaire au cours de l'exercice 2018, qui a généré une marge brute d'environ 6,9 millions de dollars, et à l'augmentation des activités de promotion au cours de l'exercice 2019. La marge brute en pourcentage des ventes a augmenté, passant de 54,4 % au cours de l'exercice 2018 à 55,2 % au cours de l'exercice 2019, principalement en raison de l'effet favorable du cours de change se chiffrant à environ 7,7 millions de dollars dans le cadre d'achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

Le bénéfice net de l'exercice 2019 s'est chiffré à 6,8 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,11 \$), comparativement à une perte nette de 16,0 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,25 \$) pour l'exercice 2018. L'amélioration de 22,8 millions de dollars du bénéfice net découle essentiellement d'une charge de 26,3 millions de dollars au titre de la dépréciation du goodwill engagée au cours de l'exercice 2018 et de l'augmentation des résultats des activités d'exploitation, contrebalancées par la diminution des produits financiers nets et l'accroissement de la charge d'impôt sur le résultat.

Au cours de l'exercice, la société a ouvert 12 nouveaux magasins et en a fermé 54. Ainsi, le 2 février 2019, la société exploitait 600 magasins, soit 263 Reitmans, 115 Penningtons, 81 Addition Elle, 83 RW & CO. et 58 Thyme Maternité, comparativement à un total de 642 magasins au 3 février 2018.

La société prévoit ouvrir 4 nouveaux magasins, en fermer 18 et en rénover 16, ce qui représente des dépenses d'investissement d'environ 14 millions de dollars pour l'exercice qui sera clos le 1 février 2020.

La société continue de déployer sa stratégie pour fournir aux consommateurs canadiens des vêtements mode à d'excellents prix. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli tout au long de la longue histoire de la société et nous avons confiance en notre avenir. Nous sommes d'avis que nous offrons les meilleurs produits du secteur de la vente de détail de spécialité au Canada. Nos activités sont menées et effectuées par des professionnels motivés et très compétents. Par ailleurs, nous tenons à transmettre nos plus sincères remerciements à l'ensemble de notre personnel, de nos fournisseurs, de nos clients et de nos actionnaires. C'est grâce à eux que nous avons connu le succès pendant ces nombreuses années et c'est sur eux que nous pouvons compter pour voir croître la société.

Au nom du conseil d'administration,

(signé)

Jeremy H. Reitman  
Président du conseil et chef de la direction  
Montréal, le 3 avril 2019

# FAITS SAILLANTS

POUR LES EXERCICES CLOS EN :  
(EN MILLIERS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)  
(NON AUDITÉ)



	2019	2018 <sup>1</sup>	2017	2016	2015
<b>VENTES</b>					
1 <sup>er</sup> trimestre	207 621 \$	207 090 \$	203 487 \$	201 731 \$	206 478 \$
2 <sup>e</sup> trimestre	248 797	250 757	254 447	252 998	258 326
3 <sup>e</sup> trimestre	239 713	242 351	245 604	240 270	238 295
4 <sup>e</sup> trimestre	226 887	264 215	248 451	242 156	236 277
<b>TOTAL</b>	<b>923 018 \$</b>	<b>964 413 \$</b>	<b>951 989 \$</b>	<b>937 155 \$</b>	<b>939 376 \$</b>
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>					
1 <sup>er</sup> trimestre	(4 311) \$	(12 267) \$	(12 474) \$	(10 164) \$	(16 629) \$
2 <sup>e</sup> trimestre	10 249	10 397	12 450	2 683	10 904
3 <sup>e</sup> trimestre	14 098	(19 030)	6 524	2 997	14 078
4 <sup>e</sup> trimestre	(1 794)	(6 283)	(5 482)	(13 200)	4 143
<b>TOTAL</b>	<b>18 242 \$</b>	<b>(27 183) \$</b>	<b>1 018 \$</b>	<b>(17 684) \$</b>	<b>12 496 \$</b>
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)</b>					
1 <sup>er</sup> trimestre	(3 208) \$	(6 584) \$	(5 982) \$	(7 671) \$	(13 415) \$
2 <sup>e</sup> trimestre	10 027	9 411	8 971	(222)	9 557
3 <sup>e</sup> trimestre	8 873	(16 852)	7 615	(269)	12 866
4 <sup>e</sup> trimestre	(8 927)	(1 949)	328	(16 541)	4 407
<b>TOTAL</b>	<b>6 765 \$</b>	<b>(15 974) \$</b>	<b>10 932 \$</b>	<b>(24 703) \$</b>	<b>13 415 \$</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE BASE PAR ACTION</b>					
1 <sup>er</sup> trimestre	(0,05) \$	(0,10) \$	(0,09) \$	(0,12) \$	(0,21) \$
2 <sup>e</sup> trimestre	0,16	0,15	0,14	0,00	0,15
3 <sup>e</sup> trimestre	0,14	(0,27)	0,12	0,00	0,20
4 <sup>e</sup> trimestre	(0,14)	(0,03)	0,00	(0,27)	0,07
<b>TOTAL</b>	<b>0,11 \$</b>	<b>(0,25) \$</b>	<b>0,17 \$</b>	<b>(0,39) \$</b>	<b>0,21 \$</b>
<b>BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)</b>	<b>6 765 \$</b>	<b>(15 974) \$</b>	<b>10 932 \$</b>	<b>(24 703) \$</b>	<b>13 415 \$</b>
<b>BÉNÉFICE (PERTE) DE BASE PAR ACTION</b>	<b>0,11 \$</b>	<b>(0,25) \$</b>	<b>0,17 \$</b>	<b>(0,39) \$</b>	<b>0,21 \$</b>
<b>CAPITAUX PROPRES PAR ACTION</b>	<b>339 597 \$ 5,36 \$</b>	<b>341 987 \$ 5,40 \$</b>	<b>373 514 \$ 5,90 \$</b>	<b>381 168 \$ 6,02 \$</b>	<b>421 123 \$ 6,52 \$</b>
<b>NOMBRE DE MAGASINS</b>	<b>600</b>	<b>642</b>	<b>677</b>	<b>767</b>	<b>823</b>
<b>DIVIDENDES VERSÉS</b>	<b>12 666 \$</b>	<b>12 666 \$</b>	<b>12 666 \$</b>	<b>12 782 \$</b>	<b>12 917 \$</b>
<b>PRIX DES ACTIONS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>					
<b>ACTIONS DE CATÉGORIE A SANS DROIT DE VOTE</b>	<b>3,63 \$</b>	<b>4,25 \$</b>	<b>6,05 \$</b>	<b>4,00 \$</b>	<b>8,10 \$</b>
<b>ACTIONS ORDINAIRES</b>	<b>3,68 \$</b>	<b>4,06 \$</b>	<b>5,85 \$</b>	<b>4,05 \$</b>	<b>7,11 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].



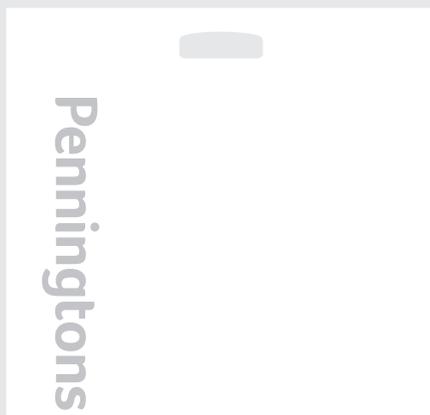
## 600 MAGASINS À TRAVERS LE CANADA

	REITMANS	PENNINGTONS	ADDITIONELLE	RW & CO.	THYME	TOTAL
TERRE-NEUVE	14	3	1	1	–	19
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	2	1	–	–	–	3
NOUVELLE-ÉCOSSE	14	6	2	2	1	25
NOUVEAU-BRUNSWICK	9	4	1	3	1	18
QUÉBEC	69	20	22	20	18	149
ONTARIO	81	40	32	31	24	208
MANITOBA	9	5	2	3	1	20
SASKATCHEWAN	8	6	2	2	2	20
ALBERTA	26	17	13	9	7	72
COLOMBIE-BRITANNIQUE	29	13	6	12	4	64
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	1	–	–	–	–	1
YUKON	1	–	–	–	–	1
	<b>263</b>	<b>115</b>	<b>81</b>	<b>83</b>	<b>58</b>	<b>600</b>



**REITMANS** s'est hissée au sommet des marques de vêtements et d'accessoires pour femmes les plus aimées au Canada, grâce à sa forte présence en ligne et à ses **263 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 4 600 pieds carrés situés partout au Canada. Les collections de Reitmans offrent tant des styles intemporels que des vêtements dernier cri incontournables, regroupant ainsi la plus grande diversité de styles du pays, avec des tailles allant de 0–22 (XXS–3XL) offertes en 3 longueurs : Long, Régulier et Petite. L'équipe de design interne de Reitmans vise à créer des vêtements qui reflètent le style de vie de ses clientes et qui les encouragent à se sentir confiantes tout en demeurant fidèles à leur style unique et le célébrer. Il est aussi possible de se procurer les vêtements Reitmans en ligne, au **reitmans.com**.

**PENNINGTONS** est un chef de file canadien du marché des vêtements de grande taille, proposant une gamme de vêtements à prix raisonnable de tailles 12 à 32. Penningtons vous offre tout ce qu'il vous faut pour vous habiller de la tête aux pieds : vêtements, chaussures, sacs, lingerie, accessoires, des produits axés sur le style de vie et des produits phares de nos partenaires de marques clés. Grâce aux réseaux d'achats en ligne en expansion rapide (**penningtons.com**) et à ses **115 MAGASINS** situés partout au Canada d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés, Penningtons offre à ses clientes de magasiner où, quand et comme elles le désirent.



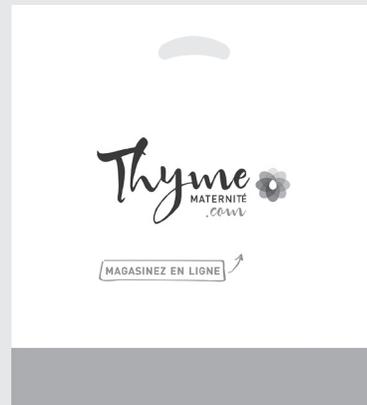
ADDITION ELLE

## NOUS CROYONS EN LA DÉMODECRATIE

**ADDITION ELLE** croit en une déMODEcratie, au sein de laquelle le style et les tendances ne sont pas limités par la taille. Elle offre des vêtements actuels dans le cadre d'une expérience de magasinage de renommée mondiale, en boutique et en ligne, afin que la cliente se sente belle, sûre d'elle et intégrée au monde de la mode. Elle offre les dernières tendances dans les vêtements mode essentiels : des vêtements de détente, des robes, des vêtements contemporains pour la femme de carrière, des dessous, des accessoires, des chaussures, des vêtements de sport haute performance et une vaste sélection de denim de marque. Addition Elle exploite **81 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans les grands centres commerciaux et mégacentres du pays, ainsi qu'un site de commerce électronique à l'adresse **additionelle.com**.

## THYME MATERNITÉ,

chef de file canadien de la mode pour futures mamans modernes, propose des styles actuels tendance pour tous les aspects de leur vie, de la détente au travail, ainsi qu'une gamme complète de vêtements et d'accessoires pour l'allaitement. Thyme donne aux futures mamans de précieux conseils, des trucs mode et de l'information sur les produits afin de les aider pendant et après cette aventure incroyable qu'est la grossesse. Thyme exploite **58 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 2 000 pieds carrés situés dans des centres commerciaux importants et des mégacentres à l'échelle nationale. Il est aussi possible de se procurer les vêtements Thyme Maternité en ligne, au **thymematernity.com**.



**RW & CO.** est une marque au style inspirant qui s'adresse aux hommes et aux femmes à la mentalité urbaine. Que ce soit pour le travail ou pour le week-end, RW & CO. propose des vêtements mode inspirés des dernières tendances qui combinent style et qualité tout en portant une attention unique aux détails. RW & CO. exploite **83 MAGASINS** d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés dans des zones de premier choix dans les principaux centres commerciaux et mégacentres partout au Canada, ainsi qu'un site de commerce électronique : **rw-co.com**.

# RAPPORT DE GESTION

POUR L'EXERCICE CLOS LE 2 FÉVRIER 2019

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Reitmans (Canada) Limitée et de ses filiales (« Reitmans » ou la « société ») doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de Reitmans au 2 février 2019 et au 3 février 2018 ainsi que des notes y afférentes, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Le présent rapport de gestion est daté du 3 avril 2019.

Tous les renseignements financiers contenus dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités de Reitmans ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), aussi appelées principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants d'argent qui figurent dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire ou lorsqu'il s'agit d'un montant par action ou d'un prix d'exercice. Les états financiers consolidés audités et le présent rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit de Reitmans et ont reçu l'approbation du conseil d'administration de la société le 3 avril 2019.

À moins d'indications contraires, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour les 13 semaines closes le 2 février 2019 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2019 ») sont comparées aux données des 14 semaines closes le 3 février 2018 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2018 ») et toutes les données comparatives portant sur les résultats des 52 semaines closes le 2 février 2019 (l'« exercice 2019 ») sont comparées aux données des 53 semaines closes le 3 février 2018 (l'« exercice 2018 »). La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. L'exercice clos le 3 février 2018 comporte 53 semaines au lieu de 52 semaines. L'ajout d'une semaine supplémentaire se produit une fois tous les cinq ou six exercices, en raison de la date de clôture variable de l'exercice de la société.

Des renseignements supplémentaires sur Reitmans sont disponibles sur le site Web de la société, à l'adresse [www.reitmanscanadalimitee.com](http://www.reitmanscanadalimitee.com), ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société. En conséquence, les résultats réels futurs peuvent s'avérer considérablement différents des résultats prévus contenus dans les déclarations prospectives, qui reflètent les attentes de la société uniquement en date du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Le présent rapport de gestion renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des déclarations concernant les résultats et événements futurs prévus de la société, les liquidités futures, les dépenses d'investissement en immobilisations planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du présent rapport de gestion et comprennent celles qui sont mentionnées aux rubriques intitulées « Gestion des risques d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives, notamment les suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession ou des modifications du taux d'inflation ou de déflation, les taux d'emploi, les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des dérivés;
- une concurrence accrue, qu'elle soit attribuable aux concurrents actuels ou à de nouveaux joueurs sur le marché;
- l'évolution des préférences des consommateurs pour le commerce électronique, la vente au détail en ligne et l'introduction de nouvelles technologies;
- la saisonnalité et les conditions météorologiques;
- l'incapacité de l'infrastructure de technologies de l'information (« TI ») de la société à soutenir les exigences des activités de la société, ou des atteintes à la sécurité interne ou externe, des attaques par déni de service, des virus, des vers et d'autres atteintes à la protection des données ou à la cybersécurité, connues ou inconnues;
- le fait de ne pas tirer d'avantages des investissements de la société dans ses nouveaux systèmes de TI;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les freintes de stocks;
- le fait de ne pas réaliser les résultats attendus, notamment la croissance des produits, les économies prévues ou les gains d'efficacité opérationnelle associés aux grandes initiatives de la société, y compris la restructuration;
- les variations des passifs de la société au titre de l'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le capital, de l'impôt foncier ou d'autres impôts et des passifs réglementaires, y compris les modifications des lois et des règles fiscales ou des cotisations futures.

Cette liste de facteurs pouvant influencer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société a déterminé plusieurs mesures de rendement clés et mesures financières non conformes aux PCGR qui, de l'avis de la direction, sont utiles pour évaluer le rendement de la société; les lecteurs sont toutefois prévenus que certaines de ces mesures n'ont pas nécessairement de définition normalisée aux termes des IFRS et, de ce fait, peuvent ne pas être comparables à des expressions semblables utilisées par d'autres sociétés.

En plus de traiter du bénéfice conformément aux IFRS, le présent rapport de gestion contient des références au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »), à titre de mesure financière non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté se définit en tant que bénéfice net avant la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat, les produits de dividendes, les produits d'intérêts, la variation nette de la juste valeur des titres négociables, les profits ou les pertes réalisés à la sortie de titres négociables, les charges d'intérêts, la dépréciation du goodwill, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur nettes. Le tableau suivant effectue le rapprochement entre la mesure conforme aux PCGR la plus comparable, soit le bénéfice net ou la perte nette, et le BAIIA ajusté. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds

de roulement et les dépenses d'investissement en immobilisations, et elle utilise cette mesure à ces fins. L'exclusion des produits de dividendes, des produits et des charges d'intérêts, de la variation nette de la juste valeur des titres négociables et des profits ou des pertes réalisés à la sortie de titres négociables élimine l'incidence sur le bénéfice tiré d'activités autres que d'exploitation. L'exclusion de la dépréciation du goodwill, des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur élimine l'incidence hors trésorerie. Le BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. Cette mesure n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Bien que les variations des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur constituent des charges hors trésorerie, les actifs amortis devront fréquemment être remplacés ultérieurement; par conséquent, le BAIIA ajusté ne reflète pas les besoins de trésorerie pour ces remplacements. Le BAIIA ajusté ne devrait pas être considéré à titre de trésorerie discrétionnaire qui peut être investie dans la croissance de l'entreprise ou encore à titre de mesure de la trésorerie qui sera disponible pour satisfaire aux obligations de la société. D'autres sociétés peuvent calculer le BAIIA ajusté différemment. De temps à autre, la société peut exclure des éléments additionnels si elle croit qu'elle pourra ainsi arriver à une analyse plus efficace du rendement opérationnel sous-jacent. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Le BAIIA ajusté ne devrait pas servir de substitut aux mesures de la performance calculées selon les IFRS ni être considéré comme une solution de rechange au bénéfice net, aux entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ou à toute autre donnée contenue dans les états financiers et présentée à titre d'indicateur de la performance financière ou de la capacité de la société à générer des liquidités, qui sont tous des facteurs présentés conformément aux IFRS. Bien que le BAIIA ajusté est souvent utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les prêteurs et les autres intervenants pour évaluer les sociétés, cette mesure comporte des limites à titre d'outil d'analyse et ne devrait pas être prise en compte isolément ni servir de substitut dans l'analyse des résultats de la société présentés conformément aux IFRS.

La société considère que les résultats des activités d'exploitation sont une mesure utile de la performance de ses activités de vente au détail. La société a aussi déterminé qu'une autre mesure utile serait celle des résultats des activités d'exploitation avant la dépréciation du goodwill qui constitue un élément hors trésorerie. De plus, le bénéfice de base et dilué par action a été présenté en excluant la dépréciation du goodwill, ce qui élimine l'incidence de la dépréciation du goodwill sur le bénéfice net aux fins du calcul. Ces deux mesures supplémentaires présentent des renseignements jugés utiles et elles ne doivent pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société a adopté une approche omnicanal aux fins de l'établissement de sa relation avec ses clients. En raison du comportement des consommateurs sur les différents canaux, la société a lancé une initiative visant à s'aligner sur les habitudes d'achat de ses clients par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile, la cueillette en magasin, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir de nos magasins lorsque les produits ne sont pas disponibles. En raison du comportement des clients sur les différents canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes en ligne. Les ventes des magasins comparables ne comprennent pas les ventes des comptes clients liés aux ventes en gros. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Le tableau qui suit présente le rapprochement (de la perte nette) du bénéfice net au BAIIA ajusté :

	POUR LES QUATRIÈMES TRIMESTRES DE		POUR LES EXERCICES	
	2019	2018 <sup>1</sup>	2019	2018 <sup>1</sup>
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(8,9) \$</b>	<b>(2,0) \$</b>	<b>6,8 \$</b>	<b>(16,0) \$</b>
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur nettes	9,1	12,6	37,9	44,9
Produits de dividendes	(0,7)	(0,7)	(2,5)	(2,5)
Produits d'intérêts	(0,7)	(0,5)	(2,2)	(1,2)
Dépréciation du goodwill	–	–	–	26,3
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	8,5	(2,0)	12,2	(7,3)
Perte réalisée à la sortie de titres négociables	–	–	0,1	–
Charges d'intérêts	–	0,1	–	0,1
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	(0,3)	(2,1)	5,4	(0,6)
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>7,0 \$</b>	<b>5,4 \$</b>	<b>57,7 \$</b>	<b>43,7 \$</b>
<b>BAIIA ajusté en % des ventes</b>	<b>3,1 %</b>	<b>2,0 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>4,5 %</b>

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Se reporter à la note 3 a) afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

## APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La société a un seul secteur à présenter qui tire ses produits principalement de la vente de vêtements pour dames à ses clients grâce à ses bannières. La société exploite des magasins partout au Canada, principalement dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux, tout en exploitant également des sites Web de commerce électronique de marchandises pour toutes ses bannières. Ces canaux de vente en ligne offrent la commodité, la sélection et la facilité d'achat tout en accroissant la fidélisation de la clientèle et la notoriété des marques. À l'heure actuelle, la société exerce ses activités sous les bannières suivantes :

Reitmans

Avec ses magasins d'une superficie moyenne de 4 600 pieds carrés, Reitmans est l'une des plus importantes chaînes de commerce de détail de mode féminine au Canada. Elle se démarque par une fidélité de la clientèle solidement établie grâce à un service hors pair, des stratégies marketing novatrices, ainsi que des produits de qualité.

Penningtons

Chef de file canadien du marché des vêtements de grande taille, Penningtons propose à ses clientes une sélection de vêtements tendance et abordables pour les tailles mode 12 à 32. Penningtons exploite des magasins d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans des mégacentres au Canada.

ADDITION ELLE

Addition Elle est une destination mode pour les femmes de taille forte axée sur la mode, la qualité et la coupe, offrant les dernières tendances et les essentiels mode dans un environnement de magasinage inspirant. Addition Elle exploite des magasins d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans les grands centres commerciaux et mégacentres du pays.

RW&CO.

RW&CO. exploite des magasins d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés situés dans des emplacements de choix dans des centres commerciaux importants. Sa mission est de faire découvrir la mode à une clientèle de style urbain en proposant des vêtements et articles mode pour les hommes et les femmes.

Thyme

Thyme Maternité est un chef de file de la mode pour futures mamans, proposant des styles actuels tendance pour tous les aspects de leur vie, de la détente au travail, ainsi qu'une gamme complète de vêtements et d'accessoires pour l'allaitement. Thyme exploite des magasins d'une superficie moyenne de 2 000 pieds carrés situés dans des centres commerciaux importants et des mégacentres à l'échelle nationale.

hyba

Comme il a été annoncé précédemment, la société a fermé la totalité de ses magasins Hyba au cours de l'exercice 2019. La société croit au potentiel de croissance à long terme de la marque Hyba et continue d'offrir les produits de marque Hyba dans l'ensemble du Canada par l'entremise de ses magasins Reitmans et de ses sites de commerce électronique.

## BANNIÈRES

	NOMBRE DE MAGASINS AU 3 FÉVRIER 2018	OUVERTURES AU T1	FERMETURES AU T1	OUVERTURES AU T2	FERMETURES AU T2	OUVERTURES AU T3	FERMETURES AU T3	OUVERTURES AU T4	FERMETURES AU T4	NOMBRE DE MAGASINS AU 2 FÉVRIER 2019
Reitmans	270	–	(1)	–	(1)	–	(3)	–	(2)	263
Penningtons	122	–	(1)	1	(3)	–	(1)	–	(3)	115
Addition Elle	90	–	(1)	–	(1)	–	(5)	–	(2)	81
RW & CO.	80	2	(2)	4	–	–	(1)	–	–	83
Thyme Maternité	63	3	(4)	1	(1)	1	(2)	–	(3)	58
Hyba	17	–	(1)	–	(1)	–	(1)	–	(14)	–
<b>Total</b>	<b>642</b>	<b>5</b>	<b>(10)</b>	<b>6</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>	<b>(13)</b>	<b>–</b>	<b>(24)</b>	<b>600</b>

Diverses raisons motivent la fermeture de magasins étant donné que la viabilité de chacun d'eux et leur emplacement sont constamment surveillés et évalués pour assurer une rentabilité soutenue. Dans la plupart des cas, lorsqu'un magasin est fermé, les marchandises de ce magasin sont vendues dans le cours normal des activités, et les marchandises invendues à la date de fermeture sont habituellement transférées à d'autres magasins exploitant la même bannière en vue d'être vendues dans le cours normal des activités.

## REVUE DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018 <sup>1</sup>	EXERCICE 2017 <sup>1</sup>
Nombre total de magasins à la clôture de l'exercice	<b>600</b>	642	677
Ventes	<b>923,0 \$</b>	964,4 \$	952,0 \$
Marge brute	<b>509,5</b>	524,3	522,4
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	<b>12,2</b>	(16,6)	11,1
Bénéfice net (perte nette)	<b>6,8</b>	(16,0)	10,9
Bénéfice (perte) par action			
De base	<b>0,11</b>	(0,25)	0,17
Dilué(e)	<b>0,11</b>	(0,25)	0,17
Total des actifs	<b>492,8</b>	499,7	548,3
Total des passifs non courants	<b>34,0</b>	34,3	34,3
Dividendes par action	<b>0,20 \$</b>	0,20 \$	0,20 \$

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Se reporter à la note 3 a) afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019. Les données de l'exercice 2017 comprennent les résultats des 52 semaines closes le 28 janvier 2017. Les données financières pour l'exercice 2017 ne tiennent pas compte de l'adoption de l'IFRS 15.

Le marché du commerce de détail au Canada continue d'évoluer rapidement avec les comportements d'achat des consommateurs qui oscillent entre les achats traditionnels en magasin et le magasinage en ligne. Afin de faire face à cette nouvelle réalité, la société s'est lancée dans des initiatives stratégiques clés qui visent à améliorer l'expérience du client en ligne et en magasin. La société continue d'investir considérablement dans l'optimisation du commerce électronique et dans les technologies, en s'assurant d'avoir une équipe hautement qualifiée afin de parfaire les activités d'analytique de la clientèle. La société est bien positionnée en ce qui concerne le magasinage omnicanal grâce à un portefeuille de magasins situés dans les grands centres commerciaux et les mégacentres les plus enviables partout au Canada ainsi qu'à une impressionnante offre commerciale en ligne.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est un facteur important qui peut avoir une incidence sur le rendement des activités de détail. Afin d'atténuer les incidences défavorables, la société porte ses efforts sur l'amélioration des pratiques d'approvisionnement et sur la diminution des coûts, tout en continuant d'offrir de la valeur à ses clients, et sur la gestion du risque de change en effectuant des achats dans le cadre de contrats de change à terme en dollars américains.

### Ventes

Au cours de l'exercice 2017, les ventes se sont améliorées par rapport à l'exercice précédent, et ce, malgré la diminution du nombre de magasins. Les ventes en ligne ont contribué de façon importante à l'accroissement des ventes, si bien qu'elles ont plus que compensé la baisse des ventes attribuable à la réduction du nombre de magasins. La société a poursuivi son plan de réduction du nombre de magasins au cours de l'exercice 2018 avec une croissance des ventes réalisée principalement grâce aux sites de commerce électronique et aux activités de vente de gros. L'exercice 2018 comprenait une semaine additionnelle de ventes compte tenu de la date de clôture variable de la société. Les magasins ont continué de constituer un élément important pour répondre à l'évolution des comportements de magasinage des clients dans un environnement omnicanal, leur offrant une expérience notable et positive liée à la marque qui mise sur l'avantage hors pair d'un solide réseau de magasins. Au cours de l'exercice 2019, la société a continué d'exploiter une combinaison optimale de magasins (y compris la fermeture de la totalité des magasins Hyba) dans un contexte de vente au détail omnicanal et

d'investir dans la croissance de ses activités liées au commerce électronique, en tirant profit des stocks dans son réseau de magasins grâce à son initiative de livraison à partir du magasin. La diminution des ventes au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018 est attribuable à l'inclusion d'une semaine supplémentaire de ventes au cours de l'exercice 2018 et à la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie consistant à fermer des magasins moins performants pour optimiser les résultats d'exploitation généraux.

### Marge brute

Dans l'ensemble, la marge brute et le bénéfice net de la société des trois derniers exercices ont été considérablement touchés par la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. Cet affaiblissement du dollar canadien a donné lieu à une augmentation du coût des marchandises, car pratiquement toutes les marchandises sont réglées en dollars américains. Au cours de l'exercice 2017, la marge brute de la société s'est resserrée en raison principalement du cours de change, et la marge brute pour l'exercice 2018 a été défavorablement touchée par une augmentation des activités de promotion et l'incidence du cours de change. Au cours de l'exercice 2019, la marge brute de la société a diminué en raison de l'inclusion d'une semaine supplémentaire de résultats d'exploitation au cours de l'exercice 2018 et de l'augmentation des activités de promotion, et ce, malgré l'effet favorable du cours de change sur le coût des marchandises dans le coût des biens vendus attribuable à des achats dans le cadre de contrats de change à des taux plus favorables.

### Sommaire

Le bilan de la société demeure solide grâce à la robustesse de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses titres négociables. Les titres négociables consistent en des actions privilégiées de qualité supérieure, dont la juste valeur subit surtout les contrecoups de la variation des taux d'intérêt. L'augmentation des stocks résulte de la réception hâtive de marchandises de printemps prévues. La société gère prudemment ses dépenses d'investissement en immobilisations, lesquelles se chiffraient à 34,4 millions de dollars pour l'exercice 2017, à 27,0 millions de dollars pour l'exercice 2018 et à 26,1 millions de dollars pour l'exercice 2019. Ces dépenses d'investissement visent essentiellement la mise à niveau des systèmes de ventes au détail et de la technologie numérique, l'amélioration des systèmes de distribution et de manutention ainsi que la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins.

## INITIATIVES STRATÉGIQUES

La société a entrepris de nombreuses initiatives stratégiques dans le but d'améliorer ses marques, d'accroître sa productivité et sa rentabilité dans l'ensemble de ses activités grâce au perfectionnement de ses systèmes, et de favoriser une culture d'amélioration des processus.

Les initiatives en cours et les nouvelles initiatives de la société sont comme suit :

INITIATIVES	SITUATION ACTUELLE
En ce qui concerne la croissance prévue de ses activités liées au commerce électronique, la société a l'intention d'optimiser la réponse aux commandes en exploitant les stocks de son réseau de magasins au Canada (livraison à partir du magasin). Il est à prévoir que cette initiative, qui vise à améliorer la visibilité des stocks et leur disponibilité à travers tous les canaux, permettra d'accroître la rapidité de la livraison, l'efficacité de la répartition et la rentabilité.	Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2019, la société a amorcé son initiative de livraison à partir du magasin pour sa bannière RW & CO. La société est satisfaite des résultats de cette initiative. Au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, la société procédera au déploiement de cette initiative dans les autres bannières, et met l'accent sur l'optimisation de tous les processus entourant cette initiative afin de tirer parti de son succès.
La société s'engage à fournir la meilleure expérience numérique à ses clients d'un point de vue stratégique, la société priorise le numérique, ce qui favorise une croissance rapide et durable dans le contexte numérique et omnicanal du secteur du détail. Cet engagement inclut une amélioration continue de l'expérience mobile du client ainsi qu'une initiative visant à offrir une expérience de magasinage plus personnalisée pour ses clients au moyen de données de qualité améliorée pour proposer une offre de produits personnalisés pertinente.	La société continue d'améliorer sa principale plateforme de commerce électronique, de mettre au point sa gestion des relations avec la clientèle et son infrastructure d'automatisation du marketing et d'optimiser ses capacités de gestion des données sur les clients.  La société a commencé à revoir la conception de ses sites d'achat en ligne actuels afin d'améliorer l'expérience client sur appareil mobile. Le déploiement de cette initiative se fera progressivement : le deuxième semestre de l'exercice 2020 pour les bannières du marché des vêtements de grande taille et l'exercice suivant pour les autres bannières.  La société s'engage à lancer une initiative de commercialisation personnalisée auprès de ses clients.
La société a entrepris une initiative visant à remplacer son système de terminaux de point de vente actuel dans toutes ses bannières. Un processus de définition des besoins a été amorcé et la société en est aux premières étapes du projet.	La sélection des fournisseurs devrait être terminée au cours de l'exercice 2020 et la mise en œuvre de cette initiative relative au système de terminaux de point de vente devrait commencer au cours de l'exercice 2021.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 EN REGARD DE CEUX DE L'EXERCICE 2018

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018 <sup>1</sup>	VARIATION EN \$	VARIATION EN %
Ventes	923,0 \$	964,4 \$	(41,4) \$	(4,3)%
Coût des biens vendus	413,5	440,1	(26,6)	(6,0)%
Marge brute	509,5	524,3	(14,8)	(2,8)%
Marge brute en %	55,2 %	54,4 %	–	–
Frais de vente et de distribution et charges administratives	491,3	525,2	(33,9)	(6,5)%
Résultats des activités d'exploitation avant la dépréciation du goodwill	18,2	(0,9)	19,1	–
Dépréciation du goodwill	–	26,3	(26,3)	(100,0)%
Résultats des activités d'exploitation (Charges financières nettes) produits financiers nets	18,2 (6,0)	(27,2) 10,6	45,4 (16,6)	s. o. s. o.
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	12,2	(16,6)	28,8	s. o.
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	5,4	(0,6)	6,0	s. o.
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>6,8 \$</b>	<b>(16,0) \$</b>	<b>22,8 \$</b>	<b>s. o.</b>
<b>BAILA ajusté</b>	<b>57,7 \$</b>	<b>43,7 \$</b>	<b>14,0 \$</b>	<b>32,0 %</b>
Bénéfice (perte) par action :				
De base	0,11 \$	(0,25) \$	0,36 \$	s. o.
Dilué(e)	0,11	(0,25)	0,36	s. o.
Bénéfice par action excluant la dépréciation du goodwill :				
De base	0,11 \$	0,16 \$	(0,05) \$	(31,3)%
Dilué	0,11	0,16	(0,05)	(31,3)%

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Se reporter à la note 3 a) afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

### Ventes

Les ventes de l'exercice 2019 ont diminué de 41,4 millions de dollars, ou 4,3 %, pour s'établir à 923,0 millions de dollars, principalement en raison d'une réduction nette de 42 magasins et du fait que l'exercice 2019 comprenait 52 semaines, alors que l'exercice 2018 en comptait 53. Au cours de la semaine additionnelle de l'exercice 2018, les ventes ont totalisé environ 12,4 millions de dollars. La société continue d'exécuter son plan, s'adaptant au nouvel environnement dans le secteur du détail en réduisant la présence de ses magasins dans certains marchés tout en améliorant ses capacités de commerce électronique.

Les ventes de magasins comparables, qui comprennent les ventes du commerce électronique, ont diminué de 0,6 %. La société continue d'enregistrer une vigoureuse croissance grâce à ses canaux de vente en ligne. En raison du comportement des clients sur les différents canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique.

### Marge brute

La marge brute de l'exercice 2019 a diminué de 14,8 millions de dollars, ou 2,8 %, pour s'établir à 509,5 millions de dollars, comparativement à 524,3 millions de dollars pour l'exercice 2018. Cette diminution est essentiellement attribuable à une différence d'environ 6,9 millions de dollars du fait que l'exercice 2019 comprenait 52 semaines alors que l'exercice 2018 en comptait 53 et à l'augmentation des activités de promotion au cours de l'exercice 2019. La marge brute en pourcentage des ventes a augmenté, passant de 54,4 % au cours de l'exercice 2018 à 55,2 % au cours de l'exercice 2019, principalement en raison de l'effet favorable du cours de change se chiffrant à environ 7,7 millions de dollars dans le cadre d'achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

### Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour l'exercice 2019 a diminué de 6,5 %, ou de 33,9 millions de dollars, pour s'établir à 491,3 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des charges d'exploitation des magasins en raison du nombre moins élevé de magasins, de la diminution des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur nettes et de la baisse des charges d'exploitation (y compris l'incidence positive du fait que l'exercice 2019 comprenait une semaine de moins de dépenses que l'exercice 2018), partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts au titre du régime incitatif lié au rendement et des indemnités de cessation d'emploi.

### Dépréciation du goodwill

Au cours de l'exercice 2018, le test de dépréciation effectué par la société a permis de conclure que la valeur comptable du goodwill de la bannière Addition Elle avait perdu de la valeur. La société a donc comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 26,3 millions de dollars. Au 2 février 2019, la société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill et a conclu que la valeur comptable de la bannière Addition Elle n'excédait pas sa valeur recouvrable et qu'il n'y avait donc aucune dépréciation du goodwill (se reporter à la note 8 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019).

### Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 6,0 millions de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à des produits financiers nets de 10,6 millions de dollars pour l'exercice 2018. Ce changement est en grande partie attribuable aux facteurs qui suivent :

- une diminution de 12,2 millions de dollars de la juste valeur des titres négociables pour l'exercice 2019, contre une augmentation de 7,3 millions de dollars pour l'exercice 2018; ce qui a été contrebalancé en partie par
- un profit de change de 1,5 million de dollars pour l'exercice 2019, comparativement à une perte de 0,4 million de dollars pour l'exercice 2018, essentiellement attribuable à l'incidence du cours de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains;
- une augmentation des produits d'intérêts découlant essentiellement de la trésorerie détenue auprès des banques.

### Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice 2019 a totalisé 5,4 millions de dollars à un taux de recouvrement d'impôt effectif de 44,4 % (le recouvrement d'impôt sur le résultat pour l'exercice 2018 a totalisé 0,6 million de dollars à un taux d'impôt effectif de 3,6 %). Le taux d'impôt effectif pour l'exercice 2019 a été touché principalement par une diminution de 12,2 millions de dollars de la juste valeur des titres négociables à l'égard desquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé (tel qu'il en est question à la note 9 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019), et par l'incidence des produits de dividendes exonérés d'impôt relativement au revenu provenant d'une entreprise exploitée activement. Les taux d'impôt effectifs de la société tiennent compte de l'incidence de variations des taux d'impôt quasi adoptés dans les divers territoires fiscaux.

### Bénéfice net

Le bénéfice net de l'exercice 2019 s'est chiffré à 6,8 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,11 \$), comparativement à une perte nette de 16,0 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,25 \$) pour l'exercice 2018. L'amélioration de 22,8 millions de dollars du bénéfice net découle essentiellement d'une charge de 26,3 millions de dollars au titre de la dépréciation du goodwill engagée au cours de l'exercice 2018 et de l'augmentation des résultats des activités d'exploitation, partiellement contrebalancées par la diminution des produits financiers nets et l'accroissement de la charge d'impôt sur le résultat, tel qu'il est mentionné précédemment.

Compte non tenu de l'incidence de la dépréciation du goodwill au cours de l'exercice 2018, le bénéfice net pour l'exercice 2019 s'est établi à 6,8 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,11 \$), comparativement à un bénéfice net de 10,3 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,16 \$) pour l'exercice 2018. La diminution de 3,5 millions de dollars du bénéfice net au cours de l'exercice 2019 découle essentiellement de la diminution des produits financiers nets et de l'accroissement de la charge d'impôt sur le résultat, partiellement contrebalancés par l'augmentation des résultats des activités d'exploitation, tel qu'il est mentionné précédemment.

### BAlIA ajusté

Pour l'exercice 2019, le BAlIA ajusté s'est chiffré à 57,7 millions de dollars, comparativement à 43,7 millions de dollars pour l'exercice 2018, soit une hausse de 14,0 millions de dollars. L'accroissement du BAlIA ajusté est essentiellement attribuable à la réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives, partiellement contrebalancée par la diminution de la marge brute, tel qu'il est mentionné précédemment.

**RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019  
EN REGARD DE CEUX DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018**

	QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019	QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2018 <sup>1</sup>	VARIATION EN \$	VARIATION EN %
Ventes	226,9 \$	264,2 \$	(37,3) \$	(14,1)%
Coût des biens vendus	107,8	127,3	(19,5)	(15,3)%
Marge brute	119,1	136,9	(17,8)	(13,0)%
Marge brute en %	52,5 %	51,8 %	–	–
Frais de vente et de distribution et charges administratives	121,0	143,2	(22,2)	(15,5)%
Résultats des activités d'exploitation	(1,9)	(6,3)	4,4	69,8 %
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(7,3)	2,2	(9,5)	s. o.
Perte avant impôt sur le résultat	(9,2)	(4,1)	(5,1)	s. o.
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(0,3)	(2,1)	1,8	85,7 %
Perte nette	(8,9) \$	(2,0) \$	(6,9) \$	s. o.
BAlIA ajusté	7,0 \$	5,4 \$	1,6 \$	29,6 %
Perte par action :				
De base	(0,14) \$	(0,03) \$	(0,11) \$	s. o.
Diluée	(0,14)	(0,03)	(0,11)	s. o.

<sup>1</sup> Les chiffres comparatifs ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Se reporter à la note 3 a) afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

### Ventes

Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2019 ont diminué de 37,3 millions de dollars, ou 14,1%, pour s'établir à 226,9 millions de dollars, principalement en raison d'une réduction nette de 42 magasins et du fait que le quatrième trimestre de l'exercice 2019 comprenait 13 semaines, alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2018 en comptait 14. Au cours de la semaine additionnelle du quatrième trimestre de l'exercice 2018, les ventes ont totalisé environ 19,2 millions de dollars. La société continue d'exécuter son plan, s'adaptant à la nouvelle réalité dans le secteur du détail en réduisant la présence de ses magasins dans certains marchés tout en améliorant ses capacités liées au commerce électronique.

Les ventes de magasins comparables, qui comprennent les ventes du commerce électronique, ont diminué de 5,3%. La société continue d'enregistrer une vigoureuse croissance grâce à ses canaux de vente en ligne.

### Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice 2019 a diminué de 17,8 millions de dollars, ou 13,0%, pour s'établir à 119,1 millions de dollars, comparativement à 136,9 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Cette diminution est essentiellement attribuable à une différence d'environ 11,7 millions de dollars du fait que le quatrième trimestre de l'exercice 2019 comprenait 13 semaines alors que le quatrième trimestre de l'exercice 2018 en comptait 14 et à l'augmentation des activités de promotion au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2019. La marge brute en pourcentage des ventes a augmenté, passant de 51,8% au quatrième trimestre de l'exercice 2018 à 52,5% au quatrième trimestre de l'exercice 2019, principalement en raison de l'effet favorable du cours de change se chiffrant à environ 1,9 million de dollars dans le cadre d'achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

### Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 a diminué de 15,5%, ou de 22,2 millions de dollars, pour s'établir à 121,0 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des charges d'exploitation des magasins en raison du nombre moins élevé de magasins, de la diminution des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur nettes et de la baisse des charges d'exploitation (y compris l'incidence positive du fait que le quatrième trimestre de l'exercice 2019 comprenait une semaine de moins de dépenses que le quatrième trimestre de l'exercice 2018).

### Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 7,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, comparativement à des produits financiers nets de 2,2 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. Ce changement est en grande partie attribuable à une diminution de 8,5 millions de dollars de la juste valeur des titres négociables pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, contre une augmentation de 2,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018.

### Impôt sur le résultat

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, le recouvrement d'impôt sur le résultat a été touché essentiellement par une diminution de 8,5 millions de dollars de la juste valeur des titres négociables à l'égard desquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé et par l'incidence des produits de dividendes exonérés d'impôt relativement au revenu provenant d'une entreprise exploitée activement. Les taux d'impôt effectifs de la société tiennent compte de l'incidence de variations des taux d'impôt quasi adoptés dans les divers territoires fiscaux.

### Perte nette

La perte nette pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019 s'est chiffrée à 8,9 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,14\$), comparativement à une perte nette de 2,0 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,03\$) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018. L'augmentation de 6,9 millions de dollars de la perte nette est principalement attribuable à la hausse des charges financières nettes et à la diminution du recouvrement d'impôt sur le résultat, tel qu'il est mentionné précédemment.

### BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 7,0 millions de dollars comparativement à 5,4 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2018, soit une hausse de 1,6 million de dollars. L'accroissement du BAIIA ajusté est essentiellement attribuable à la réduction des frais de vente et de distribution et des charges administratives, partiellement contrebalancée par la diminution de la marge brute, tel qu'il est mentionné précédemment.

## CONTRATS DE CHANGE

La société importe la majeure partie de ses achats de marchandises de fournisseurs étrangers, les délais d'approvisionnement pouvant parfois atteindre 12 mois. La société conclut des contrats de change à terme afin de couvrir une partie importante de son exposition aux fluctuations de la valeur du dollar américain, et ce, généralement jusqu'à 12 mois à l'avance. La société a pour principe de couvrir au moins 80 % des achats de marchandises libellés en dollars américains prévus pour un exercice donné au moyen de contrats de change à terme, toute exigence supplémentaire étant remplie au moyen d'achats au comptant en dollars américains. Pour l'exercice 2019, les achats de marchandises, payables en dollars américains, se sont élevés à environ 250 millions de dollars américains.

Les contrats de change à terme, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	PRIX D'EXERCICE MOYEN	MONTANT NOTIONNEL EN \$ US	ACTIF FINANCIER DÉRIVÉ	PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ	MONTANT NET
2 février 2019	1,299 \$	155,0 \$	1,9 \$	(1,0) \$	0,9 \$
3 février 2018	1,286 \$	204,5 \$	- \$	(9,7) \$	(9,7) \$

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En raison de la saisonnalité et de la période des Fêtes, les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation d'un exercice complet. Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit trimestres les plus récents. Toute référence à « 2019 » correspond à l'exercice clos le 2 février 2019 et toute référence à « 2018 » correspond à l'exercice clos le 3 février 2018.

	QUATRIÈME TRIMESTRE		TROISIÈME TRIMESTRE		DEUXIÈME TRIMESTRE		PREMIER TRIMESTRE	
	2019 (13 SEMAINES)	2018 <sup>2</sup> (14 SEMAINES)	2019 (13 SEMAINES)	2018 <sup>2</sup> (13 SEMAINES)	2019 (13 SEMAINES)	2018 <sup>2</sup> (13 SEMAINES)	2019 (13 SEMAINES)	2018 <sup>2</sup> (13 SEMAINES)
Ventes	226,9 \$	264,2 \$	239,7 \$	242,4 \$	248,8 \$	250,8 \$	207,6 \$	207,1 \$
(Perte nette) bénéfice net	(8,9)	(2,0)	8,9	(16,8) <sup>1</sup>	10,0	9,4	(3,2)	(6,6)
(Perte) bénéfice par action								
De base	(0,14) \$	(0,03) \$	0,14 \$	(0,27) <sup>1</sup> \$	0,16 \$	0,15 \$	(0,05) \$	(0,10) \$
Dilué(e)	(0,14)	(0,03)	0,14	(0,27) <sup>1</sup>	0,16	0,15	(0,05)	(0,10)
(Perte nette) bénéfice net, compte non tenu de la dépréciation du goodwill	(8,9) \$	(2,0) \$	8,9 \$	9,5 \$	10,0 \$	9,4 \$	(3,2) \$	(6,6) \$
(Perte) bénéfice par action, compte non tenu de la dépréciation du goodwill								
De base	(0,14) \$	(0,03) \$	0,14 \$	0,15 \$	0,16 \$	0,15 \$	(0,05) \$	(0,10) \$
Dilué(e)	(0,14)	(0,03)	0,14	0,15	0,16	0,15	(0,05)	(0,10)

<sup>1</sup> Inclut l'incidence d'une dépréciation du goodwill de 26,3 millions de dollars liée à la bannière Addition Elle.

<sup>2</sup> Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Se reporter à la note 3 a) des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

## BILAN

Le tableau suivant présente certains postes choisis du bilan de la société au 2 février 2019 et au 3 février 2018 :

	2019	2018 <sup>1</sup>	VARIATION (EN \$)	VARIATION (EN %)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	112,5 \$	104,7 \$	7,8 \$	7,4 %
Titres négociables	49,7	62,0	(12,3)	(19,8)%
Clients et autres débiteurs	7,9	4,9	3,0	61,2 %
Impôt sur le résultat (payable) recouvrable	(4,2)	2,2	(6,4)	s. o.
Stocks	146,8	137,1	9,7	7,1 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	117,6	129,7	(12,1)	(9,3)%
Impôt sur le résultat différé	24,8	28,0	(3,2)	(11,4)%
Fournisseurs et autres créditeurs (courants et non courants)	104,0	102,3	1,7	1,7 %
Actif (passif) financier dérivé net	0,9	(9,7)	10,6	s. o.
Produits différés	15,2	20,0	(4,8)	(24,0)%
Passif au titre des retraites	21,0	19,2	1,8	9,4 %

<sup>1</sup> Les chiffres correspondants ont été retraités par suite de la mise en œuvre de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Se reporter à la note 3 a) des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

Les variations de certains postes choisis des bilans de la société au 2 février 2019 en comparaison au 3 février 2018 s'expliquent essentiellement par ce qui suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté en raison surtout des fonds provenant des activités d'exploitation diminués des investissements dans les immobilisations corporelles et des versements de dividendes au cours de l'exercice 2019.
- Les titres négociables ont diminué en raison de la variation nette de leur juste valeur pour l'exercice 2019.

- Les clients et autres débiteurs ont augmenté essentiellement en raison d'une demande d'indemnisation au titre d'une police d'assurance pour des dommages liés à des marchandises en transit et de la hausse des créances au titre des comptes clients liés aux ventes en gros. Les clients et autres débiteurs se composent habituellement des ventes par carte de crédit enregistrées au cours des derniers jours du trimestre, des créances au titre des comptes clients liés aux ventes en gros et des débiteurs liés au programme d'incitatifs fiscaux courants du gouvernement.
- L'impôt sur le résultat payable a augmenté principalement en raison des passifs d'impôt estimatifs et de la réduction des impôts recouvrables, des montants ayant été reçus de la part des autorités fiscales au cours de l'exercice 2019.
- Les stocks ont augmenté essentiellement en raison de la réception hâtive de marchandise du printemps.
- La société continue de gérer étroitement son investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles. La baisse rend compte de la réduction du nombre de magasins. Au cours de l'exercice 2019, un montant de 26,1 millions de dollars (27,0 millions de dollars au cours de l'exercice 2018) a été principalement investi dans la mise à niveau des systèmes de ventes au détail et de la technologie numérique, l'amélioration des systèmes de distribution et de manutention ainsi que la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur nettes de 37,9 millions de dollars ont été comptabilisés pour l'exercice 2019 (44,9 millions de dollars pour l'exercice 2018).
- L'impôt sur le résultat différé a diminué de 3,2 millions de dollars essentiellement en raison des différences temporaires déductibles résultant des contrats de change à terme, des immobilisations corporelles et incorporelles et des dettes fournisseurs à long terme. L'impôt sur le résultat différé est surtout attribuable aux différences temporaires déductibles des immobilisations corporelles et incorporelles et du passif au titre des retraites.
- Les fournisseurs et autres créiteurs ont été surtout touchés par le calendrier de paiements pour les ventes diverses et les retenues à la source, l'augmentation des créiteurs au titre des avantages du personnel et la baisse des créiteurs relatifs aux locaux (essentiellement en ce qui a trait à la fermeture des locaux des magasins Hyba au 2 février 2019). Les fournisseurs et autres créiteurs de la société se composent dans une large mesure de dettes fournisseurs, de créiteurs au titre des avantages du personnel, de créiteurs liés aux locaux et de passifs liés à la taxe de vente.
- La variation des positions dérivées nettes est attribuable à l'incidence d'ajustements à la valeur de marché des contrats de change à terme.
- Les produits différés ont considérablement diminué en raison d'une réduction des primes de fidélisation accordées dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits différés se composent de cartes-cadeaux inutilisées et de points et primes de fidélisation accordés dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux et les points et primes de fidélisation sont utilisés.
- Le passif au titre des retraites a augmenté en grande partie en raison des pertes actuarielles de 1,2 million de dollars et d'un montant excédentaire de 0,6 million de dollars au titre de la charge de retraite par rapport au montant des cotisations versées au régime de retraite. Le passif au titre des retraites est principalement lié au régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « RCRCD ») non capitalisé.

## GESTION DES RISQUES D'EXPLOITATION

### Conjoncture économique

Les facteurs économiques ayant une incidence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société. La société suit de près les conditions économiques afin de réagir aux habitudes de dépenses de consommation et aux contraintes connexes lorsqu'elle prend ses décisions relatives à ses activités à court terme et à long terme. En outre, la situation financière de la société est solide et celle-ci dispose de beaucoup de liquidités et de suffisamment de sources de crédit disponible pour répondre à ses besoins.

### Concurrence

Le secteur canadien de vente au détail de vêtements est très concurrentiel et compte parmi ses joueurs de grands magasins, des chaînes de magasins spécialisées et des détaillants indépendants. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière. Il n'existe pas de barrière efficace pour empêcher l'entrée sur le marché de détail canadien du vêtement d'un concurrent éventuel, qu'il soit étranger ou canadien, comme le prouve l'arrivée, au cours des dernières années, d'un certain nombre de concurrents étrangers et le nombre croissant de détaillants étrangers qui poursuivent l'expansion de leurs activités au Canada. De même, les consommateurs canadiens ont accès à de nombreux sites de magasinage en ligne à l'échelle internationale. La société estime qu'elle est bien placée pour concurrencer tous les autres détaillants. La société exploite plusieurs bannières, et les marchandises qu'elle offre sont diversifiées, puisque chaque bannière cible un créneau particulier du marché du vêtement pour dames au Canada. Les magasins de la société proposent aux consommateurs des vêtements mode à prix abordables d'un océan à l'autre. Les clients de la société peuvent également magasiner en ligne, grâce aux sites Web de commerce électronique qu'elle exploite pour chacune de ses bannières. Le secteur du commerce électronique, où évoluent des joueurs nationaux et étrangers, est très concurrentiel. La société a investi des sommes importantes dans ses sites Web de commerce électronique et dans les médias sociaux afin d'attirer les consommateurs vers ses sites Web, et elle est d'avis qu'elle est bien positionnée pour concurrencer dans cet environnement.

## Distribution et chaîne d'approvisionnement

La société est tributaire de l'efficacité des activités de son seul et unique centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'activité du centre de distribution (par exemple, catastrophe naturelle, panne des systèmes et destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement des magasins de la société en temps opportun ou de répondre à la demande des sites de commerce électronique, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes et affecter la satisfaction de ses clients, ce qui risquerait de diminuer considérablement les résultats d'exploitation.

## Programmes de fidélisation

Les programmes de fidélisation constituent une offre importante aux consommateurs et un outil de marketing très important pour la société. Le marketing, la promotion et les autres activités commerciales liées à la modification éventuelle des programmes de fidélisation doivent être bien gérés et coordonnés afin de préserver la perception positive des clients. L'incapacité d'assurer la gestion efficace des programmes de fidélisation pourrait nuire à la réputation de la société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

## Contrats de location

Tous les magasins de la société font l'objet de contrats de location, dont la plupart sont renouvelables au gré de la société. La société entretient de bonnes relations avec les propriétaires. Tout facteur ayant pour effet de faire obstacle ou de porter préjudice de façon importante à la capacité de la société de louer des locaux situés dans des emplacements de premier ordre ou de louer à nouveau ou de rénover des locaux rentables existants, ou ayant pour effet de retarder la société dans la fermeture de locaux indésirables pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la société.

## Habitudes d'achat des consommateurs

Des changements dans les habitudes d'achat des consommateurs pourraient avoir des répercussions sur les ventes. Bon nombre des magasins de la société sont situés dans des centres commerciaux fermés. La capacité de maintenir ou d'accroître le volume des ventes dépend en partie de la popularité continue des centres commerciaux comme destinations de magasinage et de la capacité des centres commerciaux, de leurs locataires et d'autres événements spéciaux à générer un fort achalandage. Divers facteurs, indépendants de la volonté de la société, peuvent faire baisser l'achalandage des centres commerciaux, notamment le ralentissement économique, la fermeture de grands magasins piliers, la météo, la crainte d'attentats terroristes, les travaux de construction et l'accessibilité ou les nouvelles façons de magasiner, comme le commerce électronique, les magasins à escompte ou les centres axés sur le style de vie. Tout changement dans les habitudes d'achat des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

## Météo

Des changements dans les conditions météo peuvent avoir une incidence sur la réception ou la distribution de marchandise planifiées et sur le calendrier des dépenses de consommation, et peuvent avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la société. Plus particulièrement, des températures inhabituellement chaudes ou froides, surtout durant les périodes de pointe pour les ventes de la société, peuvent avoir une incidence négative sur les habitudes d'achat des consommateurs sur les ventes de la société.

## Saisonnalité

Les activités de la société sont de nature saisonnière et elles sont assujetties à divers facteurs qui ont une incidence directe sur les ventes au détail de vêtements, facteurs sur lesquels la société n'a aucun contrôle, à savoir les conditions météorologiques, le degré de confiance des consommateurs, les changements dans les habitudes d'achat et la possibilité de changements rapides dans les tendances de la mode.

## Technologie de l'information

La société est tributaire de ses systèmes informatiques pour gérer ses activités, lesquels systèmes sont composés d'une gamme complète de systèmes financiers et de systèmes de ventes au détail, de marchandisage, de contrôle des stocks, de planification, de prévision, de préparation de rapports et de distribution. La société continue d'investir dans de nouveaux systèmes de TI dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une interruption majeure des systèmes TI de la société de façon générale pourrait priver la direction de données exactes lui permettant de gérer de façon efficace les activités quotidiennes de l'entreprise ou l'empêcher d'atteindre ses cibles opérationnelles, ce qui entraînerait des perturbations importantes des activités et de possibles pertes financières. La société dépend également d'information pertinente et fiable pour mener ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficacités sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

## Réglementation et législation

La direction estime que la société est dotée d'une structure des plus efficaces pour exercer ses activités. La société est assujettie aux changements importants et défavorables de la réglementation gouvernementale qui risqueraient d'avoir une incidence sur le résultat et les ventes, les taux d'impôt, les droits de douane, les quotas imposés ou rétablis et toutes autres questions légiférées ou réglementées par l'État.

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, les taxes sur le capital, les impôts fonciers et les autres impôts et taxes, ainsi que les lois touchant l'importation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de produits pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou opérationnelle. Pour se conformer à ces modifications, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer aux lois et aux ordonnances en temps opportun pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que les lois soient modifiées ou que leur interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société au cours des périodes futures.

## Sources d'approvisionnement en marchandises

La quasi-totalité de la marchandise de la société est vendue sous sa marque maison. Sur une base annuelle, la société importe directement plus de 90 % de sa marchandise, principalement de l'Asie. Pour l'exercice 2019, aucun fournisseur n'a représenté plus de 10 % des achats de la société (en dollars et (ou) en unités), et il existe une panoplie de sources (tant au pays qu'à l'étranger) pour presque toute la marchandise offerte. La société entretient de bonnes relations avec ses fournisseurs et elle n'a aucune raison de croire qu'elle est exposée à des risques importants qui l'empêcheraient de faire l'acquisition, la distribution et (ou) la vente de marchandises, et ce, sur une base permanente.

La société s'efforce d'être écoresponsable et est consciente que la pression concurrentielle à l'égard de la croissance économique et de l'efficience des coûts doit s'harmoniser avec une méthode éprouvée de gestion de la durabilité, y compris avec la gérance de l'environnement. La société a adopté des pratiques d'approvisionnement et d'autres pratiques commerciales qui répondent aux inquiétudes de ses clients en matière d'environnement. La société a instauré des principes directeurs selon lesquels elle doit respecter l'ensemble des lois et règlements applicables touchant l'environnement. Bien que la société exige que ses fournisseurs se conforment à ces lignes directrices, rien ne garantit que ceux-ci n'agiront pas de façon à nuire à la réputation de la société, comme il s'agit de tiers indépendants sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle. Cependant, en cas de défaut de conformité évident, la société pourrait être appelée à chercher de nouveaux fournisseurs, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers en raison d'une augmentation des coûts ou de retards de livraison éventuels.

## Cybersécurité, vie privée et protection des renseignements personnels

La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, des titulaires de cartes et des membres de son personnel, et elle s'est dotée d'une politique relative à la protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Les systèmes informatiques de la société renferment des renseignements personnels sur les clients, les titulaires de cartes et les membres de son personnel. Toute défaillance ou vulnérabilité de ces systèmes ou la non-conformité de la société aux lois ou règlements, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant les membres de son personnel et ses clients, pourrait nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

La société dépend du fonctionnement ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, notamment les sites Internet internes et publics, les installations d'hébergement et de traitement de données, les services infonuagiques et le matériel, comme le traitement aux points de vente dans les magasins, pour exercer ses activités. Dans le cours normal des activités, la société recueille, traite, transmet et conserve des renseignements confidentiels, sensibles et personnels (les « renseignements confidentiels ») au sujet de la société et de ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les titulaires de cartes de crédit. Une partie de ces renseignements confidentiels sont détenus et gérés par des tiers fournisseurs de services. Comme c'est le cas pour les autres grandes sociétés de renom, la société fait régulièrement l'objet de cyberattaques, lesquelles se produisent plus fréquemment, sont en constante évolution de par leur nature et deviennent plus complexes.

La société a mis en œuvre des mesures de sécurité, notamment la formation, la surveillance et la mise à l'essai des employés, la maintenance de systèmes de protection et de plans de secours, pour protéger les renseignements confidentiels et empêcher l'accès non autorisé à ceux-ci et pour réduire la probabilité de perturbation de ses systèmes de TI. La société a également établi des processus, des protocoles et des normes de sécurité qui s'appliquent aux tiers fournisseurs de services. Malgré ces mesures, tous les systèmes informatiques de la société, y compris ses systèmes de sauvegarde et les systèmes de tout tiers fournisseur de services qu'elle utilise, sont vulnérables aux dommages, aux interruptions, aux dysfonctionnements ou aux pannes pour une multitude de raisons, y compris les vols physiques, les incendies, les coupures de courant, les pannes d'ordinateur et de télécommunications ou d'autres catastrophes, ainsi que les atteintes à la sécurité internes et externes, les attaques par déni de service, les virus, les vers et d'autres causes de perturbations connues ou inconnues.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être incapables de prévoir, de détecter rapidement ou de contrer adéquatement un ou plusieurs des moyens, en évolution rapide et de plus en plus complexes, par lesquels des pirates informatiques, des cyberterroristes et d'autres personnes pourraient tenter de contourner les mesures de sécurité des systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. Comme les menaces informatiques évoluent et deviennent plus difficiles à détecter et à prévenir avec succès, une ou plusieurs menaces informatiques pourraient déjouer les mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. De plus, une erreur ou un méfait d'un employé, une mauvaise gestion des mots de passe ou d'autres irrégularités pourraient donner lieu à une violation des mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la protection de la vie privée ou des renseignements confidentiels des employés, des clients ou des titulaires de cartes de crédit.

Si la société omet d'attribuer et de gérer efficacement les ressources nécessaires pour bâtir et entretenir une infrastructure de TI fiable ou de détecter rapidement les incidents relatifs à la cybersécurité et d'y réagir adéquatement, ou si les systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services sont endommagés, détruits, fermés, interrompus ou cessent de fonctionner correctement, les activités de la société pourraient être perturbées et la société pourrait, entre autres, être exposée à ce qui suit : des erreurs de transactions, des inefficiences de traitement, la perte de clients ou l'incapacité d'attirer de nouveaux clients, la perte de ventes, la perte de renseignements confidentiels ou d'autres actifs ou l'accès non autorisé à ceux-ci, la perte ou la violation de propriété intellectuelle ou de secrets commerciaux, le risque de ternir sa réputation, des litiges, des mesures d'exécution de la réglementation, l'infraction aux lois et règlements concernant la vie privée et la sécurité ou d'autres lois et règlements, et les coûts des mesures correctives.

## Procédures judiciaires

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie à des procédures judiciaires et peut faire l'objet de poursuites. Ces poursuites l'opposent notamment à des fournisseurs, à des clients, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue des procédures judiciaires et des réclamations est incertaine et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les activités, la situation financière ou la performance de la société.

## Marchandisage, commerce électronique et technologies de rupture

La société peut avoir des stocks dont la clientèle ne veut pas ou n'a pas besoin, qui ne correspondent pas aux tendances actuelles, au goût des clients, à leurs habitudes ou aux préférences régionales, portent un prix que les consommateurs ne sont pas disposés à payer ou arrivent en retard sur le marché. Les activités de la société en ce qui a trait aux stocks, aux ventes ainsi qu'au volume et à la combinaison de produits sont touchées à divers degrés par leur caractère saisonnier, dont certaines périodes fériées au cours de l'année. Si la commercialisation n'est pas efficace ou ne répond pas à la demande des consommateurs, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

La stratégie de commerce électronique de la société représente une occasion d'affaires en croissance. Dans le cadre du commerce électronique, les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable, notamment un site Web convivial, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de cueillette et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment le temps d'arrêt du site Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les préoccupations de confidentialité du consommateur. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître son commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts déjà engagés.

Le commerce de détail évolue rapidement en raison du gain en popularité du magasinage par voie numérique et de l'émergence des technologies de rupture. De plus, les progrès exponentiels que connaît le domaine numérique pourraient avoir une incidence sur les besoins d'espace physique des entreprises de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les exigences en matière de grandeur et d'emplacement des locaux pourraient être sujettes à davantage de changements. Toute incapacité à adapter les modèles économiques pour qu'ils reconnaissent et gèrent ce virage en temps opportun pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de la société.

## Principaux dirigeants et capacité à attirer et à retenir du personnel clé

La réussite de la société repose sur l'apport continu de ses principaux dirigeants, dont certains possèdent des compétences et des expériences uniques et difficiles à remplacer à court terme. La perte ou l'interruption des services fournis par un dirigeant clé pourrait porter préjudice à la société pendant la période de transition requise pour permettre à un successeur d'assumer les responsabilités liées au poste de direction clé. La réussite de la société dépendra aussi de sa capacité à attirer et à retenir à son service d'autres employés clés. Rien ne garantit, cependant, que la société sera en mesure de le faire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités.

## GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur les instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

### Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des clients et autres débiteurs et des contrats de change à terme. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les titres négociables de la société consistent en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes hautement cotées. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit des clients et autres débiteurs de la société au 2 février 2019 et au 3 février 2018, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 2 février 2019, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	112,5 \$
Titres négociables	49,7
Clients et autres débiteurs	7,9
Actif financier dérivé	1,9
	<b>172,0 \$</b>

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créanciers est d'au plus 12 mois. Au 2 février 2019, la société disposait de liquidités importantes, soit d'un montant de 162,2 millions de dollars (166,7 millions de dollars au 3 février 2018) sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de titres négociables. En outre, la société dispose de facilités de crédit non garanties de 75,0 millions de dollars assujetties à des révisions annuelles. La société a financé les coûts associés à l'addition de magasins au moyen de fonds autogénérés et ses facilités de crédit non garanties servent à financer ses besoins en fonds de roulement saisonniers liés à l'achat de marchandises en dollars américains.

### Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle a désigné comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les contrats de change qui ont été réglés au cours de l'exercice 2019 ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Le risque sous-jacent aux contrats de change est identique au risque couvert et, par conséquent, la société a établi un ratio de 1:1 pour l'ensemble des couvertures de risque de change.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 8,6 millions de dollars américains, de créances clients de 1,3 million de dollars américains et de dettes fournisseurs s'élevant à 45,1 millions de dollars américains, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 2 février 2019, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1,3 million de dollars du résultat net de la société pour l'exercice 2019.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie) afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Au 2 février 2019, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation de 7,2 millions de dollars, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice 2019.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis auprès des grandes institutions financières canadiennes. La société dispose de facilités de crédit d'emprunt et de fonds de roulement non garantis disponibles d'au plus 75 millions de dollars, ou son équivalent en dollars américains, qu'elle utilise pour les lettres de crédit documentaires et lettres de crédit de soutien, et elle finance les montants prélevés sur ces facilités à mesure que les paiements sont exigibles.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 2 février 2019 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice 2019, la société a gagné des intérêts créditeurs de 2,2 millions de dollars sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse ou à une baisse du résultat net de 0,6 million de dollars, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

### Risque de prix sur instruments de capitaux propres

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres est lié aux titres négociables. La société gère la composition de son portefeuille de placements en titres de capitaux propres en fonction des attentes à l'égard du marché. Les placements importants au sein du portefeuille sont gérés de façon individuelle et toutes les décisions de vente ou d'achat sont approuvées par le chef de la direction.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de prix sur instruments de capitaux propres au 2 février 2019 afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours des titres négociables de la société aurait une incidence sur le résultat net. Les placements en titres de capitaux propres de la société consistent exclusivement en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes hautement cotées. La société est d'avis que la variation des taux d'intérêt a une incidence sur le cours du marché de ces titres. Une hausse ou une baisse de 5 % du cours du marché de ces titres au 2 février 2019 se traduirait respectivement par une augmentation ou une diminution de 1,9 million de dollars du résultat net pour l'exercice 2019. Les titres de capitaux propres de la société sont assujettis au risque de marché et, par conséquent, l'incidence sur le résultat net pourrait être, en définitive, plus importante que ce qui est indiqué ci-dessus.

## LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les fonds qu'utilise la société servent essentiellement à répondre aux exigences du fonds de roulement, aux dépenses d'investissement et au paiement de dividendes. Au 2 février 2019, les capitaux propres s'élevaient à 339,6 millions de dollars, ou 5,36 \$ par action (342,0 millions de dollars, ou 5,40 \$ par action au 3 février 2018). La société continue à jouir d'une solide situation financière. Les principales sources de liquidités de la société sont constituées de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements dans des titres négociables totalisant 162,2 millions de dollars au 2 février 2019 (166,7 millions de dollars au 3 février 2018). La trésorerie est détenue dans des comptes portant intérêt auprès de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités. La société dispose de facilités de crédit d'emprunt et de fonds de roulement non garantis disponibles d'au plus 75,0 millions de dollars, ou son équivalent en dollars américains. Au 2 février 2019, une tranche de 4,2 millions de dollars (4,3 millions de dollars au 3 février 2018) de ces lignes de crédit d'exploitation était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires. Ces facilités de crédit sont utilisées principalement pour des lettres de crédit en dollars américains émises à l'intention de tiers fournisseurs étrangers qui exigent un tel aval avant de confirmer les commandes d'achat passées par la société, et à l'appui des achats dans le cadre de contrats de change à terme en dollars américains. La société utilise rarement ces facilités de crédit à d'autres fins. Les lignes de crédit d'exploitation qui font l'objet d'une affectation sont comptabilisées lorsque la société considère qu'il est probable qu'un paiement doit être effectué à l'autre partie au contrat. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces engagements.

La société souscrit de l'assurance de risques auprès de sociétés d'assurances qui sont stables financièrement. La société maintient des programmes exhaustifs de sécurité interne et de prévention des pertes afin d'atténuer l'incidence financière des vols.

La société a versé des dividendes s'élevant à 0,20\$ par action pour l'exercice 2019, pour un total de 12,7 millions de dollars, ce qui cadre avec les chiffres de l'exercice 2018. En ce qui concerne la politique de dividendes, le conseil d'administration tient compte du bénéfice par action de la société, de ses flux de trésorerie d'exploitation, du niveau de dépenses d'investissement en immobilisations prévues et de sa trésorerie et titres négociables. Le ratio de paiement cible est d'environ 50 % à 80 % du bénéfice par action durable, 50 % à 75 % des flux de trésorerie d'exploitation en tenant compte de la capacité d'augmenter le dividende à même les liquidités inscrites au bilan de la société, si ces objectifs ne sont pas atteints pour un exercice donné. Le conseil d'administration réexamine régulièrement ces directives.

Au cours de l'exercice 2019, la société a investi 26,1 millions de dollars en trésorerie au titre des dépenses d'investissement, principalement dans la mise à niveau des systèmes de ventes au détail et de la technologie numérique, l'amélioration des systèmes de distribution et de manutention ainsi que la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins. La société s'attend à investir environ 29,0 millions de dollars au titre des dépenses d'investissement en immobilisations pour l'exercice 2020. Ces dépenses, en plus du versement de dividendes et de tout remboursement liés aux facilités de crédit bancaire devraient être financées à l'aide des ressources financières existantes de la société et des fonds provenant de ses activités.

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements dans des titres négociables, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur des lignes de crédit lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités au cours des 12 prochains mois, y compris le fonds de roulement et les obligations financières.

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les engagements financiers de la société, exclusion faite des fournisseurs et autres créiteurs, en date du 2 février 2019.

	TOTAL	D'ICI UN AN	DANS DEUX À QUATRE ANS	DANS CINQ ANS ET PLUS
<b>Obligations contractuelles</b>				
Contrats de location simple des magasins et des bureaux <sup>1</sup>	244 \$	70 \$	132 \$	43 \$
Obligations d'achat <sup>2</sup>	141	128	12	–
Autres contrats de location simple <sup>3</sup>	6	4	2	–
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>391 \$</b>	<b>202 \$</b>	<b>146 \$</b>	<b>43 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les montants minimaux des loyers à payer aux termes de contrats de location à long terme pour les magasins et les bureaux.

<sup>2</sup> Comprend les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens et services qui sont irrévocables et exécutoires pour la société.

<sup>3</sup> Comprend les paiements au titre de la location du matériel informatique, d'automobiles et de matériel de bureau.

En date du 2 février 2019, le passif au titre des retraites de la société n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus puisque le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

En date du 3 avril 2019, 13 440 000 actions ordinaires et 49 890 266 actions de catégorie A sans droit de vote de la société étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire donne à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la société. Le nombre des options sur actions en cours de la société s'établissait à 1 934 000 et leur prix d'exercice moyen était de 8,06 \$. Chaque option sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A sans droit de vote de la société à un prix d'exercice établi en fonction du cours des actions à la date à laquelle l'option a été attribuée.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

### Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la société doit prendre des engagements longterm d'avance pour l'approvisionnement d'une part importante de ses achats de marchandises, dans certains cas jusqu'à douze mois d'avance. La majeure partie de ces achats doit être réglée en dollars américains. La société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements à long terme en dollars américains, notamment des achats au prix au comptant et des contrats de change à terme utilisés comme couvertures assortis généralement d'échéances d'au plus 12 mois.

Les contrats de change en cours au 2 février 2019 figurent à la rubrique intitulée « Contrats de change » du présent rapport de gestion.

Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieure d'une devise à un prix et à une date déterminés. Les risques de crédit existent dans l'éventualité où une contrepartie manquerait à ses engagements. La société réduit ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement cotées, habituellement des grandes banques à charte canadiennes. La société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

## TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

### Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (qui comprend le chef de la direction, le président et le chef de l'exploitation) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 14 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
Salaires, acomptes des administrateurs et avantages à court terme	1,6 \$	2,9 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	0,1	0,1
	<b>1,7 \$</b>	<b>3,0 \$</b>

La circulaire de sollicitation de procurations annuelle contient de plus amples renseignements à l'égard de la rémunération des administrateurs.

## Autres transactions entre parties liées

Au cours de l'exercice 2018, la société a loué deux magasins de détail qui appartenaient à des sociétés contrôlées par les principaux actionnaires de la société. Depuis novembre 2017, les magasins loués ne sont plus détenus par des sociétés contrôlées par les principaux actionnaires de la société. Pour l'exercice 2019, la charge locative aux termes de ces contrats de location était de néant (0,2 million de dollars pour l'exercice 2018).

La société a engagé des honoraires de 0,3 million de dollars au cours de l'exercice 2019 (0,3 million de dollars pour l'exercice 2018) liés à des conseils juridiques généraux et à d'autres services-conseils auprès de cabinets de services professionnels auxquels sont associés des membres du conseil d'administration de la société.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

## INSTRUMENTS FINANCIERS

La société jouit d'un haut niveau de liquidité en raison des soldes importants de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qu'elle détient ainsi que de ses titres négociables. La société a recours à ses liquidités pour financer les dépenses d'investissement en immobilisations continues de même que ses besoins en fonds de roulement. Les instruments financiers qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit consistent essentiellement en des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des clients et autres débiteurs et des contrats de change. La société atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties hautement cotées, soit ordinairement de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités à court terme. Les titres négociables consistent en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes hautement cotées. Le portefeuille de placements de la société est exposé à la volatilité des marchés boursiers.

Comme la volatilité du dollar américain par rapport au dollar canadien se répercute sur le bénéfice et même si la société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses obligations continues libellées en dollars américains, dont des achats au prix au comptant et des contrats de change, cette volatilité peut l'exposer à des risques.

Pour plus d'informations sur les instruments financiers de la société, sur leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de leur juste valeur, il y a lieu de se reporter à la note 22 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

## ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit.

### Principales sources d'incertitude liée aux estimations

#### RÉGIMES DE RETRAITE

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

#### CARTES-CADEAUX, POINTS ET PRIMES DE FIDÉLISATION

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client. L'affectation des produits différés relativement à ses programmes de fidélisation de la clientèle est répartie entre les primes accordées dans le cadre du programme de fidélisation et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les prix de vente spécifiques estimatifs des points de fidélisation sont déterminés selon les divers seuils de récompenses des programmes.

**STOCKS**

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées. De plus, dans le cadre de l'évaluation des stocks, des provisions sont constituées au titre des freintes des stocks pour la perte ou le vol d'articles en fonction des tendances historiques du dénombrement réel des stocks.

**PERTE DE VALEUR SUR DES ACTIFS**

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

**Jugements****SECTEURS D'EXPLOITATION**

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux six bannières de la société : Reitmans, Penningtons, Addition Elle, RW & CO., Thyme Maternité et Hyba. La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour dames, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour dames, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

**NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2019**

Les nouvelles méthodes comptables décrites ci-dessous ont été adoptées aux fins des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019 :

- IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*
- IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*

De plus amples informations sur ces nouvelles méthodes comptables sont fournies à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

**NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES**

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 2 février 2019, et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019. Les nouvelles normes et normes et interprétations modifiées suivantes sont actuellement à l'étude :

- IFRS 16, *Contrats de location*
- *Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)*

De plus amples informations sur ces modifications sont fournies à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2019.

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de manière à fournir l'assurance raisonnable que toute l'information importante liée à la société et à ses filiales est recueillie et communiquée en temps opportun à la haute direction de manière à ce que des décisions éclairées puissent être prises en temps opportun en ce qui concerne son obligation d'informer le public.

Comme l'exige le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le chef de la direction et le chef des finances ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 2 février 2019 pour assurer que l'information devant être présentée par la société dans ses documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits pour l'exercice ayant pris fin.

## CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des rapports financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109, le chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 2 février 2019 pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à l'établissement des états financiers aux fins de publication externe en conformité avec les IFRS.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôles, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

## MODIFICATIONS DES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours du trimestre et de l'exercice clos le 2 février 2019, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

La société a choisi un logiciel de comptabilisation des contrats de location pour recueillir l'information relative à ses contrats de location et pour quantifier les composantes requises par l'IFRS 16. La société est en train de finaliser le processus de mise en œuvre de ce logiciel de comptabilisation des contrats de location et d'élaborer de nouveaux rapports pour saisir l'information requise aux fins de la présentation et des informations à fournir en vertu de l'IFRS 16. Par conséquent, les processus et les procédures de contrôle interne sont actuellement mis en place et mis à jour afin d'assurer un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière et les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information sont mis à jour afin de saisir l'information requise aux fins de la présentation et des informations à fournir en vertu de l'IFRS 16.

## PERSPECTIVES

La société est en bonne position pour l'avenir avec ses bannières reconnaissables, chacune offrant une expérience positive et notable de la marque et lui permettant de profiter d'un solide réseau de magasins et d'une offre de produits en ligne exceptionnelle. Une série de mesures ont été mises en œuvre pour accroître la rentabilité, y compris l'amélioration des produits offerts, une gestion plus serrée des stocks et l'enrichissement de l'expérience client en magasin et en ligne. Des ressources importantes ont été déployées pour s'assurer que les initiatives stratégiques, qui sont exposées à la rubrique « Initiatives stratégiques » du présent rapport de gestion, mises en place pour soutenir les pratiques changeantes d'achat des consommateurs répondent efficacement à leurs demandes. D'un point de vue stratégique, la société priorise le numérique, ce qui favorise une croissance rapide et durable dans le contexte numérique et omnicanal du secteur du détail. Par conséquent, la société continue d'améliorer sa principale plateforme de commerce électronique, de mettre au point sa gestion des relations avec la clientèle et son infrastructure d'automatisation du marketing et d'optimiser ses capacités de gestion des données sur les clients.

L'évolution du secteur du détail et des habitudes de magasinage des consommateurs est plus rapide que jamais et, en conséquence, la société reconnaît qu'elle doit faire des gains importants en matière de souplesse et d'efficacité. La société est optimiste quant à son aptitude à s'adapter rapidement à ces nouvelles demandes afin de favoriser sa croissance à long terme et son succès futur.

# RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints et de toute l'information figurant dans le présent rapport annuel, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration de Reitmans (Canada) Limitée, incombe à la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers consolidés.

La direction de la société a établi et maintient un système de contrôle comptable interne. La direction est d'avis que ce système est conçu de manière à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des documents financiers aux fins de la préparation des états financiers consolidés et à la protection et à la comptabilisation adéquates des actifs de la société.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation des états financiers consolidés dans le présent rapport annuel principalement par l'entremise de son comité d'audit, dont tous les membres sont des administrateurs externes. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés annuels de la société et recommande au conseil d'administration de les approuver. Les auditeurs nommés par les actionnaires ont librement accès au comité d'audit et peuvent rencontrer ses membres en présence ou en l'absence de la direction.

Les auditeurs désignés par les actionnaires, KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont produit un rapport, présenté ci-après, portant sur ces états.

(signé)

Jeremy H. Reitman  
Président du conseil  
et chef de la direction

Le 3 avril 2019

(signé)

Richard Wait, CPA, CGA  
Vice-président – Finance  
et chef des finances

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée;

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 2 février 2019 et au 3 février 2018;
- les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »);

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 2 février 2019 et au 3 février 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2019 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel de 2019 », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.\**

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Giuseppe Funicello.

Montréal, Canada

Le 3 avril 2019

\* CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A122264

KPMG S.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG S.r.l./S.E.N.C.R.L.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

POUR LES EXERCICES CLOS LE 2 FÉVRIER 2019 (52 SEMAINES) ET LE 3 FÉVRIER 2018 (53 SEMAINES)  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	Note(s)	2019	2018 <sup>1</sup>
Ventes		<b>923 018 \$</b>	964 413 \$
Coût des biens vendus	5	<b>413 505</b>	440 070
Marge brute		<b>509 513</b>	524 343
Frais de vente et de distribution		<b>446 856</b>	482 472
Charges administratives		<b>44 415</b>	42 714
Dépréciation du goodwill	8	–	26 340
Résultat des activités d'exploitation		<b>18 242</b>	(27 183)
Produits financiers	16	<b>6 232</b>	11 009
Charges financières	16	<b>12 304</b>	399
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat		<b>12 170</b>	(16 573)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	9	<b>5 405</b>	(599)
Bénéfice net (perte nette)		<b>6 765 \$</b>	(15 974) \$
Bénéfice (perte) par action	17		
De base		<b>0,11 \$</b>	(0,25) \$
Dilué(e)		<b>0,11</b>	(0,25)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

# ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LE 2 FÉVRIER 2019 (52 SEMAINES) ET LE 3 FÉVRIER 2018 (53 SEMAINES)  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note(s)	2019	2018 <sup>1</sup>
Bénéfice net (perte nette)		<b>6 765 \$</b>	(15 974) \$
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 1 677 \$; 1 658 \$ en 2018)	13	<b>4 571</b>	(4 513)
Écarts de conversion	13	<b>(274)</b>	259
		<b>4 297</b>	(4 254)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
(Perte actuarielle) gain actuariel au titre du régime à prestations définies (après impôt de 334 \$; 60 \$ en 2018)	12	<b>(912)</b>	197
Total des autres éléments du résultat global		<b>3 385</b>	(4 057)
Résultat global total		<b>10 150 \$</b>	(20 031) \$

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

# BILANS CONSOLIDÉS

AU 2 FÉVRIER 2019 ET AU 3 FÉVRIER 2018  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note(s)	2019	2018 <sup>1</sup>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	112 518 \$	104 656 \$
Titres négociables	22	49 690	62 025
Clients et autres débiteurs		7 897	4 880
Actif financier dérivé	22	1 900	37
Impôt sur le résultat recouvrable		–	2 248
Stocks	5	146 809	137 105
Charges payées d'avance		19 771	19 187
<b>Total des actifs courants</b>		<b>338 585</b>	<b>330 138</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations corporelles	6	95 921	110 292
Immobilisations incorporelles	7	21 639	19 433
Goodwill	8	11 843	11 843
Impôt sur le résultat différé	9	24 829	28 015
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>154 232</b>	<b>169 583</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>492 817 \$</b>	<b>499 721 \$</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs	10	98 842 \$	93 711 \$
Passif financier dérivé	22	966	9 745
Produits différés	11	15 209	19 994
Impôt sur le résultat à payer		4 201	–
<b>Total des passifs courants</b>		<b>119 218</b>	<b>123 450</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Autres créditeurs	10	5 170	8 598
Crédits différés au titre des contrats de location		7 789	6 450
Passif au titre des retraites	12	21 043	19 236
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>34 002</b>	<b>34 284</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	13	38 397	38 397
Surplus d'apport		10 245	10 119
Résultats non distribués		292 239	299 052
Cumul des autres éléments du résultat global	13	(1 284)	(5 581)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>339 597</b>	<b>341 987</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>492 817 \$</b>	<b>499 721 \$</b>

Engagements (note 15)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

Au nom du conseil,

(signé)

Jeremy H. Reitman, administrateur

(signé)

Bruce J. Guerriero, administrateur

# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR LES EXERCICES CLOS LE 2 FÉVRIER 2019 (52 SEMAINES) ET LE 3 FÉVRIER 2018 (53 SEMAINES)  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note(s)	CAPITAL SOCIAL	SURPLUS D'APPORT	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
<b>Solde au 4 février 2018</b>		<b>38 397 \$</b>	<b>10 119 \$</b>	<b>297 895 \$</b>	<b>(5 581) \$</b>	<b>340 830 \$</b>
Ajustement lié à l'adoption de l'IFRS 15	3a)	–	–	1 157	–	1 157
<b>Solde retraité au 4 février 2018</b>		<b>38 397</b>	<b>10 119</b>	<b>299 052</b>	<b>(5 581)</b>	<b>341 987</b>
Bénéfice net		–	–	6 765	–	6 765
Total des autres éléments du résultat global	12, 13	–	–	(912)	4 297	3 385
<b>Résultat global total pour l'exercice</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5 853</b>	<b>4 297</b>	<b>10 150</b>
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	–	126	–	–	126
Dividendes	13	–	–	(12 666)	–	(12 666)
<b>Total des apports des (distributions versées aux) propriétaires de la société</b>		<b>–</b>	<b>126</b>	<b>(12 666)</b>	<b>–</b>	<b>(12 540)</b>
<b>Solde au 2 février 2019</b>		<b>38 397 \$</b>	<b>10 245 \$</b>	<b>292 239 \$</b>	<b>(1 284) \$</b>	<b>339 597 \$</b>
<b>Solde au 29 janvier 2017</b>		<b>38 397 \$</b>	<b>9 769 \$</b>	<b>326 675 \$</b>	<b>(1 327) \$</b>	<b>373 514 \$</b>
Ajustement lié à l'adoption de l'IFRS 15	3a)	–	–	820	–	820
<b>Solde retraité au 29 janvier 2017</b>		<b>38 397</b>	<b>9 769</b>	<b>327 495</b>	<b>(1 327)</b>	<b>374 334</b>
Perte nette		–	–	(15 974)	–	(15 974)
Total des autres éléments du résultat global	12, 13	–	–	197	(4 254)	(4 057)
<b>Résultat global total pour l'exercice</b>		<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(15 777)</b>	<b>(4 254)</b>	<b>(20 031)</b>
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	–	350	–	–	350
Dividendes	13	–	–	(12 666)	–	(12 666)
<b>Total des apports des (distributions versées aux) propriétaires de la société</b>		<b>–</b>	<b>350</b>	<b>(12 666)</b>	<b>–</b>	<b>(12 316)</b>
<b>Solde au 3 février 2018<sup>1</sup></b>		<b>38 397 \$</b>	<b>10 119 \$</b>	<b>299 052 \$</b>	<b>(5 581) \$</b>	<b>341 987 \$</b>

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

# TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LE 2 FÉVRIER 2019 (52 SEMAINES) ET LE 3 FÉVRIER 2018 (53 SEMAINES)  
(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)

	Note(s)	2019	2018 <sup>1</sup>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Bénéfice net (perte nette)		6 765 \$	(15 974) \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur nettes	6,7	37 920	44 940
Dépréciation du goodwill	8	–	26 340
Charge de rémunération fondée sur des actions	14	215	(165)
Perte réalisée à la sortie de titres négociables		69	–
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	16	12 235	(7 261)
Variation nette du transfert vers les stocks (du profit réalisé) de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie		(4 394)	1 764
(Profit) perte de change		(4 811)	5 899
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	16	(4 691)	(3 700)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	9	5 405	(599)
		<b>48 713</b>	51 244
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		(2 905)	(631)
Stocks		(9 704)	9 820
Charges payées d'avance		(584)	(12 341)
Fournisseurs et autres créditeurs		1 904	(19 933)
Passif au titre des retraites	12	561	624
Crédits différés au titre des contrats de location		1 339	(1 780)
Produits différés		(4 785)	(363)
		<b>34 539</b>	26 640
Intérêts payés	16	–	(48)
Intérêts reçus		2 015	1 247
Dividendes reçus		2 564	2 508
Impôts sur le résultat reçus		2 891	1 012
Impôts sur le résultat payés		(4)	(8)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		<b>42 005</b>	31 351
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,7,21	(26 122)	(26 998)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,7	77	–
Achats de titres négociables		(7 505)	–
Produit tiré de la vente de titres négociables		7 536	–
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		<b>(26 014)</b>	(26 998)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Dividendes payés	13	(12 666)	(12 666)
Remboursements sur la dette à long terme	21	–	(1 655)
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		<b>(12 666)</b>	(14 321)
<b>PROFIT (PERTE) DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENU EN DEVISE</b>		<b>4 537</b>	(5 641)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		<b>7 862</b>	(15 609)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>104 656</b>	120 265
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>112 518 \$</b>	104 656 \$

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 21)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES CLOS LE 2 FÉVRIER 2019 (52 SEMAINES) ET LE 3 FÉVRIER 2018 (53 SEMAINES)  
(TOUS LES MONTANTS SONT EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

## 1 ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente au détail de vêtements pour dames.

## 2 RÈGLES DE PRÉSENTATION

### A EXERCICE

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2019 et à 2018 correspond respectivement aux exercices clos le 2 février 2019 et le 3 février 2018. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice clos le 3 février 2018 comporte 53 semaines plutôt que 52 semaines. La prise en compte d'une semaine de plus se produit tous les 5 ou 6 ans en raison de la date de clôture variable de l'exercice de la société.

### B DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation des états financiers de l'exercice à l'étude.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 3 avril 2019.

### C BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les titres négociables et instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

### D MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action.

### E ESTIMATIONS, JUGEMENT ET HYPOTHÈSES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

**Principales sources d'incertitude relative aux estimations**

**i) Régimes de retraite**

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

**ii) Cartes-cadeaux et programmes de fidélisation de la clientèle**

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client. L'affectation des produits différés relativement à ses programmes de fidélisation de la clientèle est répartie entre les primes accordées dans le cadre du programme de fidélisation et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les prix de vente spécifiques estimatifs des points de fidélisation sont déterminés selon les divers seuils de récompenses des programmes.

**iii) Stocks**

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues au rabais en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

**iv) Perte de valeur sur des actifs**

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

### Jugements posés relativement au regroupement des secteurs d'exploitation

#### i) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux six bannières de la société : Reitmans, Penningtons, Addition Elle, RW & CO., Thyme Maternité et Hyba. La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est passée en revue par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour dames, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour dames, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

## 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

### A ADOPTION DE NOUVELLES NORMES COMPTABLES

#### IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15. Cette norme propose un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux méthodes de comptabilisation des produits, soit à un moment précis, soit progressivement. Ce modèle comprend une analyse des transactions en cinq étapes fondée sur les contrats et visant à déterminer si des produits ont lieu d'être comptabilisés et, le cas échéant, le montant et le moment de leur comptabilisation. De nouveaux seuils en matière d'estimations et de jugements ont été présentés, ce qui peut avoir des répercussions sur le montant comptabilisé et (ou) la date de comptabilisation. La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société a adopté la norme pour l'exercice ouvert le 4 février 2018 et elle a appliqué les exigences de la norme de façon rétrospective, de sorte que l'incidence cumulée de l'application initiale a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués le 29 janvier 2017, tout comme le retraitement des périodes correspondantes.

L'IFRS 15 a eu une incidence sur l'affectation des produits différés relativement aux programmes de fidélisation de la clientèle de la société. Aux termes de l'IAS 18 et des interprétations connexes, les produits étaient affectés aux programmes de fidélisation de la clientèle au moyen de la méthode de la juste valeur résiduelle. Aux termes de l'IFRS 15, l'affectation des produits différés relativement à ses programmes de fidélisation de la clientèle est répartie entre les primes accordées dans le cadre du programme de fidélisation et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs.

L'IFRS 15 a également eu une incidence sur l'affectation des produits différés relativement aux cartes-cadeaux vendues. Auparavant, la société produisait une estimation à l'égard des cartes-cadeaux pour lesquelles elle avait des raisons de croire qu'elles ne seraient pas encaissées en se fondant sur les tendances d'encaissement passées et cette estimation était comptabilisée comme des produits. Aux termes de l'IFRS 15, si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

Auparavant, la société comptabilisait les produits provenant de la vente de biens évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours sur ventes. Selon l'IFRS 15, lorsque la société réalise une vente avec droit de retour, elle comptabilise des produits des activités ordinaires d'un montant correspondant à celui auquel elle s'attend à avoir droit. La société comptabilise aussi un passif au titre du remboursement futur et un actif au titre des biens dont elle prévoit le retour. Le passif au titre du remboursement futur est présenté au montant brut, comme un passif au titre du remboursement futur et un actif au titre du recouvrement.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur les états financiers consolidés de la société :

## Bilans consolidés

	3 FÉVRIER 2018		
	MONTANTS PRÉSENTÉS	AJUSTEMENTS	MONTANTS RETRAITÉS
Stocks	136 049 \$	1 056 \$	137 105 \$
Impôt sur le résultat différé	28 441	(426)	28 015
Fournisseurs et autres créditeurs	92 655	1 056	93 711
Produits différés	21 577	(1 583)	19 994
Résultats non distribués	297 895	1 157	299 052

	29 JANVIER 2017		
	MONTANTS PRÉSENTÉS	AJUSTEMENTS	MONTANTS RETRAITÉS
Stocks	146 059 \$	866 \$	146 925 \$
Impôt sur le résultat différé	25 891	(301)	25 590
Fournisseurs et autres créditeurs	114 254	866	115 120
Produits différés	21 478	(1 121)	20 357
Résultats non distribués	326 675	820	327 495

Puisque l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15 sur le bilan se limite aux éléments ci-dessus, un bilan retraité au 29 janvier 2017 n'a pas été présenté dans les bilans consolidés.

## Comptes consolidés de résultat

	EXERCICE CLOS LE 3 FÉVRIER 2018		
	MONTANTS PRÉSENTÉS	AJUSTEMENTS	MONTANTS RETRAITÉS
Ventes	963 958 \$	455 \$	964 413 \$
Marge brute	523 888	455	524 343
Frais de vente et de distribution	482 479	(7)	482 472
Résultat des activités d'exploitation	(27 645)	462	(27 183)
Perte avant impôt sur le résultat	(17 035)	462	(16 573)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(724)	125	(599)
Perte nette	(16 311)	337	(15 974)
Perte par action			
De base	(0,26) \$	0,01 \$	(0,25) \$
Diluée	(0,26)	0,01	(0,25)

En raison de l'adoption de l'IFRS 15, comme il est décrit ci-dessus, la société a mis à jour ses principales méthodes comptables pour les produits à la note 3 o) ci-après.

## IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier comment doivent être comptabilisés certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation relative aux retenues d'impôt à la source; d'une modification des conditions qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La société a adopté les modifications de l'IFRS 2 de façon anticipée, tel qu'il est permis aux termes de la norme, pour l'exercice ouvert le 4 février 2018. L'adoption de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 2 février 2019.

## B NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

Un certain nombre de nouvelles normes, et de normes et interprétations modifiées, ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 2 février 2019 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes et les normes et interprétations modifiées suivantes sont actuellement à l'étude :

### IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui remplacera l'IAS 17, *Contrats de location et les interprétations connexes*. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues. L'IFRS 16 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et devra être appliquée rétrospectivement. Une application anticipée est autorisée uniquement pour les entités qui ont adopté l'IFRS 15. La société n'a pas adopté l'IFRS 16 de façon anticipée.

Au cours de l'exercice, la société a évalué l'incidence de la norme sur ses processus d'affaires, son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ses systèmes de traitement de données, ses technologies de l'information et ses formules de rémunération. La société a mis en place un système de gestion des contrats de location et elle continue de préciser et de valider les données d'entrée et les principales hypothèses utilisées aux fins de ses calculs selon l'IFRS 16. La société s'attend à ce que l'adoption de l'IFRS 16 ait une incidence importante sur ses états financiers consolidés, car elle comptabilisera de nouveaux actifs et passifs au titre de ses contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux, les véhicules et le matériel. En outre, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location changeront, puisqu'aux termes de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple constatés selon le mode linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives. À partir de la date de première application, les charges liées aux contrats de location simple diminueront et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges d'intérêts augmenteront.

La société a l'intention d'adopter cette norme en appliquant l'approche rétrospective modifiée, de sorte que l'incidence cumulée de l'application initiale sera comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués le 3 février 2019, sans retraitement de la période correspondante. Suivant la méthode rétrospective modifiée, la société a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes permises aux termes de l'IFRS 16 :

- la société ne réappréciera pas si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application et appliquera plutôt l'IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17, *Contrats de location*;
- la société s'appuiera sur l'évaluation de la provision pour contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au lieu d'effectuer un test de dépréciation. La société ajustera les actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application selon le montant de la provision pour contrats de location déficitaires comptabilisé dans le bilan consolidé immédiatement avant la date de première application;
- la société exclura les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- la société utilisera des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de première application.

À la lumière des informations disponibles au 3 avril 2019, la société prévoit comptabiliser un actif au titre de droit d'utilisation d'environ 205 000 \$ à 215 000 \$ et des obligations locatives d'environ 215 000 \$ à 225 000 \$ dans son bilan consolidé au 3 février 2019. L'actif au titre du droit d'utilisation tiendra compte de loyers payés d'avance et d'autres créditeurs liés aux contrats de location comptabilisés au bilan consolidé immédiatement avant la date de première application.

L'incidence réelle de la première application de l'IFRS 16 pourrait varier de l'incidence estimative établie étant donné que la société n'a pas terminé ses calculs.

### Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)

Le 7 février 2018, l'IASB a publié le document *Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)*. Les modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui auront lieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ou de la date à laquelle elles seront appliquées pour la première fois (l'application anticipée est permise).

Les modifications de l'IAS 19 clarifient le fait que :

- lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies, une société doit maintenant utiliser des hypothèses actuarielles à jour afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la période;
- l'effet du plafond de l'actif n'est pas pris en compte dans le calcul du gain ou de la perte sur la liquidation d'un régime.

La société envisage d'adopter les modifications de l'IAS 19 dans ses états financiers de l'exercice qui sera ouvert le 3 février 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption des modifications sera évaluée lors de toute modification, réduction ou liquidation future des régimes à prestations définies.

## C MODE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la société au 2 février 2019 et pour l'exercice clos à cette date.

## D CONVERSION DES DEVICES

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

## E ÉTABLISSEMENTS À L'ÉTRANGER

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

## F TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

## G IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les améliorations d'aménagements sont amorties sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la moindre des deux. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

Bâtiments	de 10 à 50 ans
Agencements et matériel	de 3 à 20 ans
Améliorations d'aménagements	6,7 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le résultat net.

## H GOODWILL

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition par rapport à la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de l'actif net identifiable de la société ou des activités acquises. Le goodwill n'est pas amorti et est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

## I IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les marques de commerce acquises et une évaluation de leur durée de vie utile est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

La durée d'utilité estimée pour la période en cours et les périodes comparatives est la suivante :

Logiciel de 3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective.

## J CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location simple ou contrats de location-financement, selon la substance de la transaction au commencement du contrat. Le classement est réévalué si les modalités du contrat de location sont modifiées.

Les contrats de location aux termes desquels la société n'assume pas une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. La société exerce ses activités dans des locaux loués aux termes de contrats de location assortis de conditions diverses, qui sont comptabilisés comme contrats de location simple. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat. Lorsqu'un contrat de location comporte une clause d'indexation du loyer minimal fixe et prédéterminée, la société comptabilise les charges locatives connexes sur une base linéaire et, par conséquent, constate en tant que loyer différé l'écart entre la charge locative comptabilisée et les montants à payer aux termes d'un contrat de location; le loyer différé est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs. Les loyers éventuels (calculés sur la base des ventes) sont inscrits dans le résultat net pour la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Les réductions données aux locataires sont constatées à titre de crédits différés au titre des contrats de location et amorties comme une réduction des frais de location sur la durée des contrats de location connexes.

## K STOCKS

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

## L DÉPRÉCIATION

### i) Actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an à la date de clôture de l'exercice et lorsqu'il existe un indice que l'actif a pu se déprécier. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ». Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Cette affectation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

## M AVANTAGES DU PERSONNEL

### i) Régimes de retraite

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime. La société offre également un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « régime complémentaire »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Le coût de ces régimes de retraite est établi périodiquement par des actuaires indépendants.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

Le passif net de la société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants au Régime pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir le passif net. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au Régime au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus.

## ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

## iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante.

## iv) Rémunération fondée sur des actions

### Options sur actions (régées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respectifs, qui est généralement d'au plus quatre ou cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les participants du régime à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

### Droits à l'appréciation d'actions (régés en trésorerie)

Le 8 juin 2016, la société a modifié son plan d'options sur actions. Le plan modifié comprend un plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions donnant droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres créanciers non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créanciers, avec comptabilisation de la charge correspondante à titre de frais de vente et de distribution ou de charges administratives, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des charges liées aux avantages du personnel dans le cadre du plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat de la période.

### Unités d'actions liées au rendement (régées en trésorerie)

Au cours de l'exercice clos le 28 janvier 2017, la société a mis en œuvre un plan d'unités d'actions liées au rendement donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours des actions ordinaires de la société dans les autres créanciers non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créanciers, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient

remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat de la période.

## N PROVISIONS

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de la reconduction du contrat. Avant d'établir une provision pour contrats déficitaires, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

## O PRODUITS

### Vente de marchandises

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas ajustement à la baisse important.

### Programmes de fidélisation de la clientèle

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

### Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

### Vente avec droit de retour

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

## P PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et de dividendes, des profits nets liés aux variations de la juste valeur des titres négociables ainsi que des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts, des pertes nettes liées aux variations de la juste valeur des titres négociables de même que des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la société de percevoir le paiement est établi. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net.

## Q IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

## R RÉSULTAT PAR ACTION

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

## S CAPITAL SOCIAL

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

## T INSTRUMENTS FINANCIERS

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif.

### i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

### ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il respecte les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

À l'heure actuelle, la société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

**iii) Dépréciation des actifs financiers**

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

**iv) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net**

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, les titres négociables sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

**v) Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :**

**Passifs financiers évalués au coût amorti**

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créiteurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

**Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net**

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient pas de passifs financiers évalués à la juste valeur.

**vi) Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur**

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

**vii) Relations de couverture**

La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net. La composante valeur temps des options désignées comme couvertures de flux de trésorerie est exclue des relations de couverture et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à titre de coût lié à la couverture et présentée séparément si elle est importante.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

**Couvertures de flux de trésorerie**

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des comptes consolidés du résultat net et des états consolidés du résultat global que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu,

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

### U ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

#### i) Actifs financiers

La société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur à la date de clôture, étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La juste valeur des titres négociables de la société est déterminée par référence à leur cours acheteur dans des marchés actifs à la date de clôture; ces données sont considérées comme des données de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

#### ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats d'options sur devises est déterminée à l'aide d'une technique standard d'évaluation des options qu'utilise la contrepartie en se basant sur des données de niveau 2.

## 4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Trésorerie	107 801 \$	100 239 \$
Dépôts à court terme	4 717	4 417
	<b>112 518 \$</b>	<b>104 656 \$</b>

La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables. Les dépôts à court terme au 2 février 2019 portaient intérêt à un taux de 1,1 % (0,5 % au 3 février 2018).

## 5 STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 2 février 2019, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 402 559 \$ (428 482 \$ au 3 février 2018). De plus, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 10 946 \$ (11 588 \$ au 3 février 2018) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1 248 \$ a été inclus dans les stocks au 2 février 2019 (1 056 \$ au 3 février 2018).

## 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	TERRAINS	BÂTIMENTS	AGENCEMENTS ET MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS D'AMÉNAGEMENTS	TOTAL
<b>Prix coûtant</b>					
Solde au 29 janvier 2017	5 860 \$	40 182 \$	122 149 \$	106 613 \$	274 804 \$
Entrées	–	695	15 096	7 574	23 365
Sorties	–	(3 059)	(21 965)	(17 417)	(42 441)
Solde au 3 février 2018	5 860 \$	37 818 \$	115 280 \$	96 770 \$	255 728 \$
Solde au 4 février 2018	5 860 \$	37 818 \$	115 280 \$	96 770 \$	255 728 \$
Entrées	–	599	9 855	5 643	16 097
Sorties	–	(1 589)	(22 501)	(28 151)	(52 241)
Solde au 2 février 2019	5 860 \$	36 828 \$	102 634 \$	74 262 \$	219 584 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>					
Solde au 29 janvier 2017	– \$	16 419 \$	67 051 \$	67 228 \$	150 698 \$
Amortissement	–	1 532	17 778	13 930	33 240
Perte de valeur	–	–	686	3 749	4 435
Reprise d'une perte de valeur	–	–	–	(496)	(496)
Sorties	–	(3 059)	(21 965)	(17 417)	(42 441)
Solde au 3 février 2018	– \$	14 892 \$	63 550 \$	66 994 \$	145 436 \$
Solde au 4 février 2018	– \$	14 892 \$	63 550 \$	66 994 \$	145 436 \$
Amortissement	–	1 313	15 822	11 953	29 088
Perte de valeur	–	–	46	1 667	1 713
Reprise d'une perte de valeur	–	–	–	(409)	(409)
Sorties	–	(1 589)	(22 445)	(28 131)	(52 165)
Solde au 2 février 2019	– \$	14 616 \$	56 973 \$	52 074 \$	123 663 \$
<b>Valeurs comptables nettes</b>					
Au 3 février 2018	5 860 \$	22 926 \$	51 730 \$	29 776 \$	110 292 \$
Au 2 février 2019	5 860 \$	22 212 \$	45 661 \$	22 188 \$	95 921 \$

Au cours de l'exercice clos le 2 février 2019, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines immobilisations corporelles pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable et elle a comptabilisé une perte de valeur de 1 713 \$ (4 435 \$ au 3 février 2018). La dépréciation liée aux immobilisations corporelles s'explique par une baisse de rentabilité des magasins de vente au détail, pris isolément (« unités génératrices de trésorerie »), de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT. Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 14,5 % (14,5 % au 3 février 2018). Au cours de l'exercice, une tranche de 409 \$ des pertes de valeur avait été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT (496 \$ au 3 février 2018).

La charge d'amortissement et les pertes de valeur nettes pour l'exercice sont comptabilisées aux comptes consolidés de résultat à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 29 334 \$ (35 987 \$ au 3 février 2018) et de charges administratives d'un montant de 1 058 \$ (1 192 \$ au 3 février 2018).

Les agencements et le matériel et les améliorations d'aménagements comportent un montant non amorti de 1 279 \$ (1 220 \$ au 3 février 2018); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

## 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	LOGICIELS
<b>Prix coûtant</b>	
Solde au 29 janvier 2017	40 374 \$
Entrées	4 084
Sorties	(10 708)
Solde au 3 février 2018	33 750 \$
Solde au 4 février 2018	33 750 \$
Entrées	9 734
Sorties	(4 317)
Solde au 2 février 2019	39 167 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>	
Solde au 29 janvier 2017	17 264 \$
Amortissement	7 590
Perte de valeur	171
Sorties	(10 708)
Solde au 3 février 2018	14 317 \$
Solde au 4 février 2018	14 317 \$
Amortissement	7 528
Perte de valeur	-
Sorties	(4 317)
Solde au 2 février 2019	17 528 \$
<b>Valeurs comptables nettes</b>	
Au 3 février 2018	19 433 \$
Au 2 février 2019	21 639 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes consolidés de résultat à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 6 546 \$ (7 467 \$ au 3 février 2018) et de charges administratives de 982 \$ (294 \$ au 3 février 2018).

Les logiciels comportent un montant non amorti de 4 158 \$ (3 072 \$ au 3 février 2018); l'amortissement commencera lors de la mise en service des logiciels.

## 8 GOODWILL

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill a été affecté au groupe d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), soit la bannière Addition Elle. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année à la date de clôture de l'exercice, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Pour évaluer si le goodwill affecté à la bannière Addition Elle a perdu de la valeur, la valeur comptable de ce groupe d'UGT a été comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill au 2 février 2019 et au 3 février 2018.

Au 2 février 2019, la valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de sa valeur d'utilité et calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue. Les flux de trésorerie projetés sur une période de trois ans ont été utilisés et ajustés en fonction d'une valeur finale. Pour les exercices 2020 à 2022, les projections des flux de trésorerie ont été établies en fonction de l'expérience passée, des résultats d'exploitation réels et des projections budgétaires, en supposant une croissance des ventes conforme aux projections budgétaires pour l'exercice 2020 et de 1 % pour les exercices subséquents. Les flux de trésorerie projetés ont été actualisés selon un taux après impôt de 14 %. Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital (le « CMPC »), lequel était fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte des bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque non systématique, un coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure du capital de la société. Selon le test de dépréciation réalisé, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 2 février 2019.

Au 3 février 2018, la valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité et calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue. Les flux de trésorerie projetés sur une période de trois ans ont été utilisés et ajustés en fonction d'une valeur finale. Pour les exercices 2019 à 2021, les projections des flux de trésorerie ont été établies en fonction de l'expérience passée, des résultats d'exploitation réels et des projections budgétaires, en supposant une croissance des ventes conforme au budget pour l'exercice 2019 et de 2 % pour les exercices 2020 et 2021. La valeur finale est fondée sur le taux de croissance moyen à long terme du secteur, estimé à 2 %. Les flux de trésorerie projetés ont été actualisés selon un taux après impôt de 14 %. Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du CMPC, lequel était fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte des bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque non systématique, un coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure du capital de la société. Par suite du test, la société avait comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 26 340 \$ pour l'exercice clos le 3 février 2018. Du fait de la perte de valeur comptabilisée au titre de l'UGT de la bannière Addition Elle, la valeur recouvrable était égale à la valeur comptable.

## 9 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

### CHARGE (RECOUVREMENT) D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>
<b>Charge d'impôt exigible</b>		
Impôt de l'exercice considéré	2 397 \$	197 \$
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	1 165	31
Charge d'impôt exigible	3 562	228
<b>Charge (recouvrement) d'impôt différé</b>		
Naissance et résorption des différences temporaires	2 989	(608)
Variations des taux d'impôt	(2)	(219)
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	(1 144)	—
Charge (recouvrement) d'impôt différé	1 843	(827)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	5 405 \$	(599) \$

### IMPÔT SUR LE RÉSULTAT COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	2 FÉVRIER 2019			3 FÉVRIER 2018		
	AVANT IMPÔT	(CHARGE) RECOUVREMENT D'IMPÔT	APRÈS IMPÔT	AVANT IMPÔT	RECOUVREMENT (CHARGE) D'IMPÔT	APRÈS IMPÔT
Couvertures de flux de trésorerie (Pertes actuarielles) gains actuariels	6 248 \$	(1 677) \$	4 571 \$	(6 171) \$	1 658 \$	(4 513) \$
au titre du régime à prestations définies	(1 246)	334	(912)	257	(60)	197
	5 002 \$	(1 343) \$	3 659 \$	(5 914) \$	1 598 \$	(4 316) \$

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

	POUR LES EXERCICES CLOS LES			
	2 FÉVRIER 2019		3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>	
Bénéfice (perte) avant impôt sur le résultat	12 170	\$	(16 573)	\$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	3 277	26,93 %	(4 454)	26,88 %
Variations des taux d'impôt	(2)	(0,02)%	(219)	1,32 %
Charges non déductibles et autres ajustements	1 954	16,06 %	(882)	5,32 %
Dépréciation du goodwill	–	–	7 083	(42,74)%
Variation des différences temporaires non comptabilisées	1 647	13,53 %	(976)	5,89 %
Produits exonérés d'impôt	(694)	(5,70)%	(675)	4,07 %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	(798)	(6,56)%	(507)	3,06 %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	21	0,17 %	31	(0,19)%
	5 405	\$ 44,41 %	(599)	\$ 3,61 %

## ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	ACTIFS		PASSIFS		MONTANT NET	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>
Immobilisations corporelles et incorporelles	15 819	\$ 16 711	–	\$ –	15 819	\$ 16 711
Stocks	–	–	1 420	1 402	(1 420)	(1 402)
Fournisseurs et autres créditeurs	2 696	2 830	–	–	2 696	2 830
Actif et passif financiers dérivés	129	1 807	–	–	129	1 807
Passif au titre des retraites	5 649	5 165	–	–	5 649	5 165
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	1 932	2 399	–	–	1 932	2 399
Autres	24	505	–	–	24	505
	26 249	\$ 29 417	1 420	\$ 1 402	24 829	\$ 28 015

## VARIATIONS DES SOLDES D'IMPÔT DIFFÉRÉ AU COURS DE L'EXERCICE

	COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			COMPTABILISÉ DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
	SOLDE AU 28 JANVIER 2017	COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT NET <sup>1</sup>	RÉSULTAT GLOBAL	SOLDE AU 3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>	COMPTABILISÉ DANS LE RÉSULTAT NET	RÉSULTAT GLOBAL	SOLDE AU 2 FÉVRIER 2019
Immobilisations corporelles et incorporelles	17 309	\$ (598)	–	16 711	\$ (892)	–	15 819
Stocks	(1 831)	429	–	(1 402)	(18)	–	(1 420)
Fournisseurs et autres créditeurs	2 454	376	–	2 830	(134)	–	2 696
(Actif) passif financier dérivé	148	1	1 658	1 807	(1)	(1 677)	129
Passif au titre des retraites	5 021	204	(60)	5 165	150	334	5 649
Avantage fiscal des pertes reportées prospectivement	2 144	255	–	2 399	(467)	–	1 932
Autres	345	160	–	505	(481)	–	24
	25 590	\$ 827	1 598	28 015	\$ (1 843)	(1 343)	24 829

## ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

Au 2 février 2019, un montant de 2 067 \$ (442 \$ au 3 février 2018) au titre d'actifs d'impôt différé ayant trait à des différences temporaires déductibles de 7 701 \$ (1 647 \$ au 3 février 2018) sur des titres négociables qui n'expireront pas n'avait pas été comptabilisé. Lorsqu'elles auront été réalisées, les différences temporaires donneront lieu à des pertes en capital. Puisque la direction est d'avis qu'il n'est pas probable que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible, l'actif d'impôt différé n'a pas été comptabilisé.

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

## 10 FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>
Dettes fournisseurs	73 776 \$	68 044 \$
Créditeurs au titre des avantages du personnel	20 276	19 031
Créditeurs relatifs aux locaux	6 378	8 703
Passif au titre du remboursement futur	2 746	2 259
Autres créditeurs non commerciaux	499	1 398
Contrats déficitaires <sup>2</sup>	337	2 874
	<b>104 012</b>	<b>102 309</b>
Moins la partie non courante	5 170	8 598
	<b>98 842 \$</b>	<b>93 711 \$</b>

La partie non courante des fournisseurs et autres créditeurs comprend les montants suivants :

	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>
Loyers différés et autres créditeurs relatifs aux locaux	4 825 \$	5 724 \$
Contrats déficitaires	256	2 874
Unités d'actions liées au rendement (note 14)	89	–
Total de la partie non courante des fournisseurs et autres créditeurs	<b>5 170 \$</b>	<b>8 598 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

<sup>2</sup> En raison de la décision de fermer ses magasins Hyba, pour l'exercice clos le 3 février 2018, la société a comptabilisé une provision de 2 874 \$ au titre des contrats déficitaires liés à ces magasins. Pour l'exercice clos le 2 février 2019, la provision au titre des contrats déficitaires (courants et non courants) a diminué de 2 537 \$ en raison des montants payés et repris au cours de l'exercice.

## 11 PRODUITS DIFFÉRÉS

	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018 <sup>1</sup>
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	1 360 \$	6 296 \$
Cartes-cadeaux non utilisées	13 849	13 698
	<b>15 209 \$</b>	<b>19 994 \$</b>

<sup>1</sup> Certains chiffres correspondants ont été retraités [note 3 a)].

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 12 PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite :

### SITUATION DE CAPITALISATION

	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME	OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES	ACTIF (PASSIF) AU TITRE DES RETRAITES
<b>Au 2 février 2019</b>			
Régime	22 980 \$	23 880 \$	(900) \$
Régime complémentaire	–	20 143	(20 143)
Total	22 980 \$	44 023 \$	(21 043) \$
<b>Au 3 février 2018</b>			
Régime	25 846 \$	25 232 \$	614 \$
Régime complémentaire	–	19 850	(19 850)
Total	25 846 \$	45 082 \$	(19 236) \$

	2 FÉVRIER 2019			3 FÉVRIER 2018		
	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL
<b>Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies</b>						
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	25 232 \$	19 850 \$	45 082 \$	23 119 \$	19 679 \$	42 798 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 409	(48)	1 361	1 402	136	1 538
Coût financier	878	679	1 557	916	740	1 656
Cotisations des membres du régime	170	–	170	194	–	194
Perte actuarielle (gain actuariel) – expérience	142	776	918	(150)	(653)	(803)
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses démographiques	202	152	354	–	–	–
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses financières	(654)	(435)	(1 089)	1 039	644	1 683
Prestations versées à même les actifs du régime	(3 499)	–	(3 499)	(1 288)	–	(1 288)
Prestations versées directement par la société	–	(831)	(831)	–	(696)	(696)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	23 880 \$	20 143 \$	44 023 \$	25 232 \$	19 850 \$	45 082 \$
<b>Variations de la juste valeur des actifs du régime</b>						
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	25 846 \$	– \$	25 846 \$	23 929 \$	– \$	23 929 \$
Rendement sur les actifs du régime	(1 063)	–	(1 063)	1 137	–	1 137
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	859	–	859	908	–	908
Cotisations patronales	947	831	1 778	1 070	696	1 766
Cotisations des membres du régime	170	–	170	194	–	194
Prestations versées	(3 499)	(831)	(4 330)	(1 288)	(696)	(1 984)
Coûts d'administration du régime	(280)	–	(280)	(104)	–	(104)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	22 980 \$	– \$	22 980 \$	25 846 \$	– \$	25 846 \$

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour l'exercice clos le 2 février 2019, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 7 % aux participants actifs aux régimes (41 % en 2018)
- 89 % aux participants retraités (54 % en 2018)
- 4 % aux participants aux régimes différés (5 % en 2018)

Les actifs du régime de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES			
	2 FÉVRIER 2019		3 FÉVRIER 2018	
<b>Titres de participation</b>				
Canadiens – fonds en gestion commune	7 453 \$	32 %	8 439 \$	33 %
Étrangers – fonds en gestion commune	6 082	27 %	7 145	27 %
Total des titres de participation	13 535	59 %	15 584	60 %
<b>Titres d'emprunt</b> – fonds en gestion commune à revenu fixe	8 719	38 %	9 581	37 %
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	726	3 %	681	3 %
<b>Total</b>	<b>22 980 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>25 846 \$</b>	<b>100 %</b>

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	2 FÉVRIER 2019			3 FÉVRIER 2018		
	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL
<b>Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net</b>						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 409 \$	(48) \$	1 361 \$	1 402 \$	136 \$	1 538 \$
Coût financier net du passif net au titre des retraites	19	679	698	8	740	748
Coûts d'administration du régime	280	–	280	104	–	104
<b>Charge de retraite</b>	<b>1 708 \$</b>	<b>631 \$</b>	<b>2 339 \$</b>	<b>1 514 \$</b>	<b>876 \$</b>	<b>2 390 \$</b>

Pour l'exercice clos le 2 février 2019, une tranche de la charge de retraite de 1 375 \$ (1 117 \$ au 3 février 2018) a été comptabilisée dans les frais de vente et de distribution, et une tranche de 964 \$ (1 273 \$ au 3 février 2018), dans les charges administratives, aux comptes consolidés de résultat.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	2 FÉVRIER 2019			3 FÉVRIER 2018		
	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL
(Profit cumulé) perte cumulée dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	(284) \$	3 608 \$	3 324 \$	(36) \$	3 617 \$	3 581 \$
Perte constatée (gain constaté) au cours de l'exercice	753	493	1 246	(248)	(9)	(257)
Perte cumulée (gain cumulé) dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	469 \$	4 101 \$	4 570 \$	(284) \$	3 608 \$	3 324 \$
Perte cumulée (gain constaté) au cours de l'exercice, après impôt			912 \$			(197) \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	3,70 %	3,50 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %
Mortalité	<b>Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite</b>	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle B), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	3,50 %	3,80 %
Augmentation de salaire	4,00 %	4,00 %

## SENSIBILITÉ DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos le 2 février 2019 et le 3 février 2018 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre du régime à prestations définies et sur les coûts nets du régime à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	POUR LES EXERCICES CLOS LES					
	2 FÉVRIER 2019			3 FÉVRIER 2018		
	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL	RÉGIME	RÉGIME COMPLÉMENTAIRE	TOTAL
<b>(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies</b>						
<b>Taux d'actualisation</b>						
Incidence d'une augmentation de 1 %	(2 991) \$	(2 040) \$	(5 031) \$	(3 303) \$	(2 068) \$	(5 371) \$
Incidence d'une diminution de 1 %	3 420 \$	2 269 \$	5 689 \$	3 801 \$	2 309 \$	6 110 \$
<b>Augmentation ou diminution des salaires</b>						
Incidence d'une augmentation de 1 %	601 \$	1 \$	602 \$	601 \$	(5) \$	596 \$
Incidence d'une diminution de 1 %	(587) \$	(1) \$	(588) \$	(587) \$	5 \$	(582) \$
<b>Espérance de vie</b>						
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	607 \$	531 \$	1 138 \$	633 \$	534 \$	1 167 \$

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation des régimes de retraite de la société. Tout changement négatif à l'égard des rendements des régimes de retraite et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation des régimes de retraite et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 894 \$ soient versées au régime et de 1 146 \$ au régime complémentaire au cours de l'exercice qui sera clos le 1<sup>er</sup> février 2020. Les durées moyennes pondérées du Régime et du régime complémentaire sont d'environ 13 ans et 11 ans, respectivement, au 2 février 2019 (14 ans et 11 ans au 3 février 2018).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2015 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2018.

### 13 CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les variations du capital social pour chacun des exercices présentés ci-dessous se détaillent comme suit :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES			
	2 FÉVRIER 2019		3 FÉVRIER 2018	
	NOMBRE D' ACTIONS (EN MILLIERS)	VALEUR COMPTABLE	NOMBRE D' ACTIONS (EN MILLIERS)	VALEUR COMPTABLE
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	13 440	482 \$	13 440	482 \$
<b>Actions de catégorie A sans droit de vote</b>				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	49 890	37 915	49 890	37 915
<b>Total du capital social</b>	<b>63 330</b>	<b>38 397 \$</b>	<b>63 330</b>	<b>38 397 \$</b>

#### CAPITAL SOCIAL AUTORISÉ

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

#### CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCARTS DE CONVERSION	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL
Solde au 4 février 2018	(4 923) \$	(658) \$	(5 581) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 557 \$)	(1 519)	-	(1 519)
Transfert dans les stocks de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 2 234 \$)	6 090	-	6 090
Variation des écarts de change	-	(274)	(274)
Solde au 2 février 2019	(352) \$	(932) \$	(1 284) \$
Solde au 29 janvier 2017	(410) \$	(917) \$	(1 327) \$
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 2 912 \$)	(7 929)	-	(7 929)
Transfert dans les stocks de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 1 254 \$)	3 416	-	3 416
Variation des écarts de change	-	259	259
Solde au 3 février 2018	(4 923) \$	(658) \$	(5 581) \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## DIVIDENDES

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	12 666 \$	12 666 \$
Dividende par action	0,20 \$	0,20 \$

## 14 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

### PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

Aux termes du plan d'options sur actions, la société peut, à sa seule discrétion, attribuer des options sur actions ou des droits à l'appréciation d'actions. Le plan d'options sur actions modifié permet à la société d'émettre, de temps à autre, l'équivalent d'au plus 10 % de ses actions de catégorie A sans droit de vote en circulation, par suite de l'exercice d'options attribuées aux termes du plan, à ses principaux dirigeants et à son personnel clé. Conformément au plan, l'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans (antérieurement, d'au plus 5 ans), sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant de 7 ans (antérieurement, 10 ans). Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution. Les droits à l'appréciation d'actions donnent droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Aucun droit à l'appréciation d'actions n'a été attribué ni n'est en circulation.

Toutes les options déjà émises et en circulation, avant la date d'entrée en vigueur du plan modifié, continuent d'être acquises selon les modalités des plans antérieurs et demeurent assujetties à ces dernières.

La variation des options sur actions en circulation se présente comme suit :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES			
	2 FÉVRIER 2019		3 FÉVRIER 2018	
	OPTIONS (EN MILLIERS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	OPTIONS (EN MILLIERS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
En circulation à l'ouverture de l'exercice	2 401	7,81 \$	3 843	9,27 \$
Renonciation	(463)	6,79	(1 442)	11,71
En circulation à la clôture de l'exercice	1 938	8,06 \$	2 401	7,81 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	1 711	8,28 \$	1 763	8,39 \$

Aucune option sur actions n'a été attribuée ou exercée au cours des exercices clos le 2 février 2019 et le 3 février 2018. Le coût des options sur actions attribuées est passé en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur estimée à la date de l'attribution, calculée au moyen du modèle Black-Scholes.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation au 2 février 2019 :

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS EN CIRCULATION			OPTIONS EXERÇABLES	
	NOMBRE D'OPTIONS EN CIRCULATION (EN MILLIERS)	DURÉE DE VIE CONTRACTUELLE MOYENNE PONDÉRÉE RÉSIDUELLE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	NOMBRE D'OPTIONS EXERÇABLES (EN MILLIERS)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
4,40 \$ – 6,00 \$	683	5,04 ans	5,74 \$	655	5,80 \$
6,31 \$ – 6,75 \$	820	5,75	6,71	621	6,72
11,68 \$ – 18,26 \$	435	3,00	14,24	435	14,24
	1 938	4,88 ans	8,06 \$	1 711	8,28 \$

Pour l'exercice clos le 2 février 2019, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 126 \$ relativement à son régime d'options sur actions (350 \$ au 3 février 2018) ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant.

### UNITÉS D' ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT (RÉGLÉES EN TRÉSORERIE)

La société offre un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UAR ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAR deviennent acquises en fonction des conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance »). Le nombre d'UAR dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAR attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAR acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAR multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Le 9 avril 2018, la société a attribué 481 000 UAR à un prix moyen pondéré par action de 4,06 \$ (322 000 UAR à un prix moyen pondéré par action de 5,09 \$ pour l'exercice clos le 3 février 2018). Les UAR deviennent acquises intégralement une fois la période de performance terminée si les conditions non liées au marché préétablies sont respectées.

La variation du nombre d'UAR en circulation se présente comme suit :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
	UAR (EN MILLIERS)	UAR (EN MILLIERS)
En circulation à l'ouverture de l'exercice	546	388
Attribution	481	322
Renonciation	(257)	(164)
En circulation à la clôture de l'exercice	770	546

Au 2 février 2019, en fonction d'un prix moyen pondéré par action de 3,67 \$ pour les cinq jours de bourse précédant le 2 février 2019, la société a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAR de 66 \$ dans les frais de vente et de distribution et de 23 \$ dans les charges administratives pour l'exercice clos le 2 février 2019 (recouvrement de 349 \$ dans les frais de vente et de distribution et de 166 \$ dans les charges administratives au 3 février 2018), ainsi qu'une variation correspondante dans les autres crédettes non courants.

## 15 ENGAGEMENTS

Au 2 février 2019, les engagements financiers relatifs aux paiements minimaux au titre des contrats de location simple pour les magasins de détail, les bureaux, les véhicules et le matériel, ainsi que les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	CONTRATS DE LOCATION SIMPLE DES MAGASINS ET DES BUREAUX	OBLIGATIONS D'ACHAT	AUTRES CONTRATS DE LOCATION SIMPLE	TOTAL
D'ici 1 an	69 830 \$	127 879 \$	4 595 \$	202 304 \$
D'ici 2 ans	56 206	6 463	1 168	63 837
D'ici 3 ans	44 343	3 703	602	48 648
D'ici 4 ans	30 743	2 378	82	33 203
D'ici 5 ans	17 328	144	5	17 477
Années subséquentes	25 574	-	-	25 574
<b>Total</b>	<b>244 024 \$</b>	<b>140 567 \$</b>	<b>6 452 \$</b>	<b>391 043 \$</b>

La société loue un certain nombre de magasins de détail et de bureaux aux termes de contrats de location simple. Les contrats de location sont assortis de conditions et de clauses d'indexation ainsi que de droits de renouvellement variables. Les contrats de location ont habituellement une durée maximale de 10 ans et comportent une option de renouvellement d'au plus 5 ans, s'il y a lieu. La majeure partie des contrats de location requièrent des paiements supplémentaires pour couvrir le coût des assurances, les taxes et les frais d'entretien et de services publics. Certaines ententes de location comportent un foyer conditionnel qui est habituellement établi en fonction des produits excédant un montant minimal.

Pour l'exercice clos le 2 février 2019, un montant de 137 974 \$ a été comptabilisé en charges dans le résultat net à l'égard des contrats de location simple (143 997 \$ au 3 février 2018), dont une tranche de 134 857 \$ (141 215 \$ pour l'exercice clos le 3 février 2018) correspond aux paiements minimaux au titre de la location et autres frais liés à la location et une tranche de 3 117 \$ (2 782 \$ au 3 février 2018) correspond aux loyers conditionnels.

## 16 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Produits de dividendes liés aux titres négociables	2 489 \$	2 537 \$
Produits d'intérêts	2 202	1 211
Profit de change	1 541	–
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	–	7 261
Produits financiers	6 232	11 009
Charges d'intérêts – emprunt hypothécaire	–	48
Variation nette de la juste valeur des titres négociables	12 235	–
Perte de change	–	351
Perte réalisée à la sortie de titres négociables	69	–
Charges financières	12 304	399
(Charges financières nettes) produits financiers nets comptabilisé(e)s dans le résultat net	(6 072) \$	10 610 \$

## 17 BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action est fondé sur un bénéfice net de 6 765 \$ pour l'exercice clos le 2 février 2019 (perte nette de 15 974 \$ pour l'exercice clos le 3 février 2018).

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul du bénéfice (de la perte) par action se présente comme suit :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice (la perte) de base par action	63 330	63 330
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer le bénéfice (la perte) dilué(e) par action	63 330	63 330

Au 2 février 2019 et au 3 février 2018, toutes les options sur actions étaient exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions est fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

## 18 PARTIES LIÉES

### TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (qui comprend le chef de la direction, le président et chef de l'exploitation) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Le conseil d'administration participe au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 14.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Salaires, rémunération des administrateurs et avantages à court terme	1 558 \$	2 956 \$
Charge de rémunération fondée sur des actions	111	66
	1 669 \$	3 022 \$

### AUTRES TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour l'exercice clos le 3 février 2018, la société a loué deux magasins de détail, lesquels appartenaient à des sociétés contrôlées par les principaux actionnaires de la société, et a engagé une charge locative aux termes de ces contrats de location totalisant 175 \$. Depuis novembre 2017, les deux magasins loués ne sont plus détenus par des sociétés contrôlées par les principaux actionnaires de la société.

La société a engagé des honoraires de 258 \$ au cours de l'exercice clos le 2 février 2019 (342 \$ au 3 février 2018) liés à des conseils juridiques généraux et à d'autres services-conseils auprès de cabinets de services professionnels auxquels sont associés certains membres du conseil d'administration de la société.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

### 19 CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	POUR LES EXERCICES CLOS LES	
	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Salaires et avantages du personnel	223 149 \$	233 638 \$
Charges liées aux régimes à prestations définies	2 339	2 390
Charge de (recouvrement de la) rémunération fondée sur des actions	215	(165)
	<b>225 703 \$</b>	<b>235 863 \$</b>

### 20 FACILITÉ DE CRÉDIT ET GARANTIES

Au 2 février 2019, la société disposait de lignes de crédit d'exploitation non garanties consenties par des banques à charte canadiennes, d'un montant pouvant atteindre 75000 \$ ou son équivalent en dollars américains. Au 2 février 2019, une tranche de 4 195 \$ (4 275 \$ au 3 février 2018) de ces lignes de crédit d'exploitation était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires. Les lignes de crédit d'exploitation engagées sont comptabilisées lorsque la société juge probable qu'un paiement doive être versé à l'autre partie au contrat. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces lignes de crédit d'exploitation engagées, car elle ne prévoit pas faire de paiement pour ces éléments.

### 21 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2 FÉVRIER 2019	3 FÉVRIER 2018
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créiteurs	1 133 \$	1 424 \$

Pour l'exercice clos le 3 février 2018, la société a remboursé 1 655 \$ en principal et 48 \$ en versements d'intérêts au titre de sa dette à long terme.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

## 22 INSTRUMENTS FINANCIERS

### CLASSEMENT COMPTABLE ET JUSTES VALEURS

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (autres que ceux énumérés ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

2 FÉVRIER 2019							
VALEUR COMPTABLE				JUSTE VALEUR			
	JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE	COÛT AMORTI	TOTAL	NIVEAU 1	NIVEAU 2	TOTAL
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Actif financier dérivé	– \$	1 900 \$	– \$	1 900 \$	– \$	1 900 \$	1 900 \$
Titres négociables	49 690 \$	– \$	– \$	49 690 \$	49 690 \$	– \$	49 690 \$
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Passif financier dérivé	– \$	966 \$	– \$	966 \$	– \$	966 \$	966 \$

3 FÉVRIER 2018							
VALEUR COMPTABLE				JUSTE VALEUR			
	JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE	COÛT AMORTI	TOTAL	NIVEAU 1	NIVEAU 2	TOTAL
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Actif financier dérivé	– \$	37 \$	– \$	37 \$	– \$	37 \$	37 \$
Titres négociables	62 025 \$	– \$	– \$	62 025 \$	62 025 \$	– \$	62 025 \$
<b>Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Passif financier dérivé	– \$	9 745 \$	– \$	9 745 \$	– \$	9 745 \$	9 745 \$

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 2 février 2019 et le 3 février 2018.

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La société a conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongent normalement sur une période d'au plus 12 mois.

Les contrats de change, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	2 FÉVRIER 2019				
	PRIX D'EXERCICE MOYEN	MONTANT NOTIONNEL EN \$ US	ACTIF FINANCIER DÉRIVÉ	PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ	MONTANT NET
Contrats de change à terme	1,299 \$	155 000 \$	1 900 \$	(966) \$	934 \$

	3 FÉVRIER 2018				
	PRIX D'EXERCICE MOYEN	MONTANT NOTIONNEL EN \$ US	ACTIF FINANCIER DÉRIVÉ	PASSIF FINANCIER DÉRIVÉ	MONTANT NET
Contrats de change à terme	1,286 \$	204 500 \$	37 \$	(9 745) \$	(9 708) \$

Aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net, car la variation de la juste valeur utilisée pour calculer la partie inefficace des instruments de couverture était identique ou inférieure à la variation de la juste valeur employée pour calculer la partie inefficace des éléments couverts.

## 23 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des titres négociables, des clients et autres débiteurs et des contrats de change à terme. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme en traitant avec de grandes institutions financières canadiennes. Les titres négociables de la société consistent en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes hautement cotées. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 2 février 2019 et au 3 février 2018, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 2 février 2019, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	112 518 \$
Titres négociables	49 690
Clients et autres débiteurs	7 897
Actif financier dérivé	1 900
	<b>172 005 \$</b>

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créditeurs est d'au plus 12 mois. Au 2 février 2019, la société disposait de liquidités importantes, soit d'un montant de 162 208 \$ (166 681 \$ au 3 février 2018) sous forme de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, et des titres négociables. En outre, la société dispose de facilités de crédit non garanties de 75 000 \$ assujetties à des révisions annuelles. La société a financé les coûts associés à l'addition de magasins au moyen de fonds autogénérés et ses facilités de crédit non garanties servent à financer ses besoins en fonds de roulement saisonniers liés à l'achat de marchandises en dollars américains.

## RISQUE DE CHANGE

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les contrats de change qui ont été réglés au cours de l'exercice clos le 2 février 2019 ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Le risque sous-jacent aux contrats de change est identique au risque couvert et, par conséquent, la société a établi un ratio de 1:1 pour l'ensemble des couvertures de risque de change.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 8 611 \$, de créances clients de 1 260 \$ et de dettes fournisseurs s'élevant à 45 141 \$, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 2 février 2019, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 1 284 \$ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 2 février 2019.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie), afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Au 2 février 2019, une hausse ou une baisse de 5 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution ou une augmentation de 7 247 \$, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 2 février 2019.

## RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes. La société dispose de facilités de crédit d'emprunt et de fonds de roulement non garanties disponibles d'au plus 75 000 \$, ou son équivalent en dollars américains, qu'elle utilise pour les lettres de crédit documentaires et lettres de crédit de soutien, et elle finance les montants prélevés sur ces facilités à mesure que les paiements sont exigibles.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 2 février 2019 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 2 février 2019, la société a gagné des intérêts créditeurs de 2 202 \$ sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse ou à une baisse du résultat net de 607 \$, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

### RISQUE DE PRIX SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le risque de prix sur instruments de capitaux propres est lié aux titres négociables. La société gère la composition de son portefeuille de placements en titres de capitaux propres en fonction des attentes à l'égard du marché. Les placements importants au sein du portefeuille sont gérés de façon individuelle et toutes les décisions de vente ou d'achat sont approuvées par le chef de la direction.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de prix sur instruments de capitaux propres au 2 février 2019 afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours des titres négociables de la société aurait une incidence sur le résultat net. Les placements en titres de capitaux propres de la société consistent essentiellement en des actions privilégiées de sociétés ouvertes canadiennes. La société est d'avis que la variation des taux d'intérêt a une incidence sur le cours du marché de ces titres. Une hausse ou une baisse de 5 % du cours du marché de ces titres au 2 février 2019 se traduirait respectivement par une augmentation ou une diminution de 1 933 \$ du résultat net pour l'exercice clos le 2 février 2019. Les titres de capitaux propres de la société sont assujettis au risque de marché et, par conséquent, l'incidence sur le résultat net pourrait être, en définitive, plus importante que ce qui est indiqué ci-dessus.

## 24 GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires au financement interne des projets d'immobilisations;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement en immobilisations liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comble actuellement ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés. La société dispose de lignes de crédit d'exploitation non garanties qu'elle utilise pour remplir ses engagements à l'égard des achats de marchandises faits en dollars américains. La société n'a aucune dette à long terme, ce qui fait que le résultat net tiré des activités d'exploitation est disponible à des fins de réinvestissement dans la société ou de distribution à ses actionnaires. Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société et surveille les activités du programme de rachat d'actions. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation. La société n'est pas soumise, aux termes de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

## ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA DIRECTION

### ADMINISTRATEURS

**BRUCE J. GUERRIERO**  
**DAVID J. KASSIE**  
**MARIE-JOSÉE LAMOTHE**  
**SAMUEL MINZBERG**  
**DANIEL RABINOWICZ**

**JEREMY H. REITMAN**  
**STEPHEN F. REITMAN**  
**HOWARD STOTLAND**  
**ROBERT S. VINEBERG**

### MEMBRES DE LA DIRECTION

#### SOCIÉTÉ

**JEREMY H. REITMAN**  
Président du conseil et chef de la direction

**STEPHEN F. REITMAN**  
Président et chef de l'exploitation

**RICHARD WAIT, CPA, CGA**  
Vice-président – Finance et chef des finances

**ALAIN MURAD**  
Vice-président – Affaires juridiques et secrétaire

**DIANE ARCHIBALD**  
Vice-présidente – Conception et développement  
de magasins

**ALDO BATTISTA, MBA, CPA, CA**  
Vice-président – Contrôleur

**JULIE BLANCHET**  
Vice-présidente – Gestion des talents

**LETA BRIDGEMAN**  
Vice-présidente – Approvisionnement mondial

**DOMENIC CARBONE**  
Vice-président – Distribution et logistique

**NICOLAS GAUDREAU**  
Vice-président – Chef de la direction marketing

**IMRAN GIBBONS, CPA, CMA**  
Vice-président – Analyse et performance financière

**GINO GUALTIERI**  
Vice-président – Dirigeant principal de l'information

**RANDI HAIMOVITZ**  
Vice-présidente – Partenariats d'affaires  
Ressources humaines

**ROB NEMETT**  
Vice-président – Systèmes de commerce de détail

**LYNDA NEWCOMB**  
Chef principale, Ressources humaines

**ALLEN F. RUBIN**  
Vice-président – Exploitation

**SAUL SCHIPPER**  
Vice-président – Biens immobiliers

**GILLIAN SHIP**  
Vice-présidente – Intelligence client et stratégie marketing

**DANIELLE VALLIÈRES**  
Vice-présidente – Approvisionnement mondial

#### BANNIÈRES

**MICHAEL STRACHAN**  
Président de groupe  
Reitmans et Thyme Maternité

**JONATHON FITZGERALD**  
Président de groupe  
Addition Elle et Penningtons

#### REITMANS

**JACQUELINE TARDIF**  
Présidente

**CATHY COCKERTON**  
Vice-présidente – Ventes et exploitation

**IAN DORAIS**  
Vice-président – Planification et allocation

**KATIA TORASSO**  
Vice-présidente – Marchandisage

**VALÉRIE VEDRINES**  
Vice-présidente – Marketing  
et présentation visuelle

#### THYME MATERNITÉ

**LISA SINGER**  
Vice-présidente – Marchandisage

**ROXANE LIBOIRON**  
Vice-présidente – Marketing  
et présentation visuelle

**JENNIFER MORRA**  
Vice-présidente – Ventes et exploitation

#### RW & CO.

**LORA TISI**  
Présidente

**JEAN-FRANÇOIS FORTIN**  
Vice-président – Planification et allocation

**ALAIN LESSARD**  
Vice-président – Marchandisage

**JEFF RONALD**  
Vice-président – Ventes et exploitation

**MICHELE SLEPEKIS**  
Vice-présidente – Marketing et  
présentation visuelle

#### ADDITION ELLE / PENNINGTONS

**MARIA BLIGOURAS**  
Vice-présidente – Planification  
et allocation

**MARIE-SOLEIL CALVERT**  
Vice-présidente – Marchandisage

**ROSALBA IANNUZZI**  
Vice-présidente – Marchandisage

**ANN WIGGLESWORTH-MATYI**  
Vice-présidente – Ventes et exploitation

**NAGHAM YASSAWI**  
Vice-présidente – Planification  
et allocation

### BUREAU DE L'ADMINISTRATION

250, rue Sauvé Ouest  
Montréal, Québec H3L 1Z2  
Téléphone : 514-384-1140  
Télécopieur : 514-385-2669  
Courrier électronique: [info@reitmans.com](mailto:info@reitmans.com)  
Site Web de la société: [reitmanscanadalimitee.com](http://reitmanscanadalimitee.com)

### ADRESSE ENREGISTRÉE

155, rue Wellington Ouest, 40<sup>e</sup> étage  
Toronto, Ontario M5V 3J7  
Téléphone: 416-863-0900  
Télécopieur: 416-863-0871

### AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

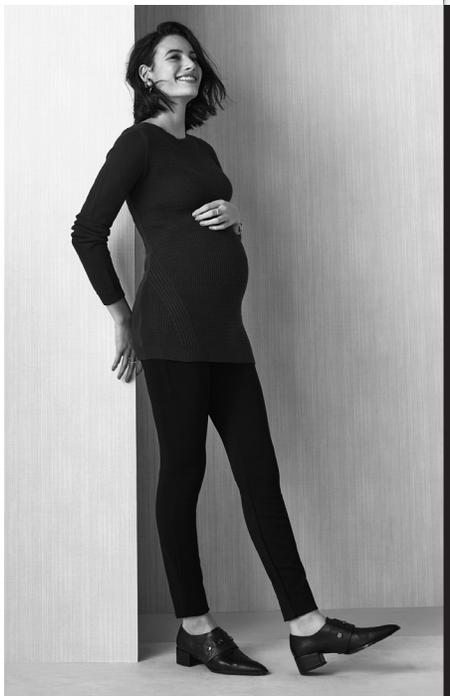
Services aux investisseurs Computershare Inc.  
Montréal, Toronto, Calgary, Vancouver

### SYMBOLES BOURSIERS

LA BOURSE DE TORONTO  
Actions ordinaires RET  
Actions de catégorie A  
sans droit de vote RET.A

An English version of this report may be obtained by writing  
to the Secretary, **Reitmans (Canada) Limited**,  
250 Sauvé Street West, Montreal, Québec H3L 1Z2





REITMANS  
PENNINGTONS  
ADDITION ELLE  
RW & CO.  
THYME